

Conseil d'administration Séance plénière n° 289

du 11 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL (Projet)

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	4
Projet de procès-verbal	6
Liste de présence	49

Conseil d'administration

Jeudi 11 décembre 2025

à 10h en présentiel (salle Sologne)

et en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/92196044999>

ID de réunion : 921 9604 4999

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif n°2 D
2. Budget initial 2026 et budget vert..... D
3. Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable (CIB-CIC) D
4. Contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 (COP)..... D

PROGRAMME

1. Révision de la liste des systèmes d'assainissement prioritaire (SAP) et établissements prioritaires industriels (EPI) D
2. Modification des fiches action QUA_2 et QUA_3..... D
3. Règlement de l'appel à projet Biodiversité Marine lié au parc éolien de la baie de Saint Briec D
4. Modèles de décision d'aide relative à la notification à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et aux Paiements pour services environnementaux (PSE) D
5. Bilan de la première année du 12^e programme d'intervention I

AIDES

Décisions d'attribution des Aides D

- Suites de la commission des Aides réunie le 3 décembre 2025

AUTRES

1. Prévion de recours aux prestations intellectuelles.....|
2. Bilan des contrôles internes|
3. Suite du rapport 2024 de la cour des comptes : plan d'action|
4. Suite des décrets du 30 juillet 2025 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.....|
5. Point sur les directives gouvernementales en termes de dépenses de communication et conséquences sur nos actions de communication en 2026|

OUVERTURE DE LA SEANCE

Mme la Présidente :

Mesdames et messieurs, bonjour. Je salue les présents, y compris ceux qui sont à distance. Je souhaite la bienvenue à Mme Le Quer qui a été élue au conseil d'administration lors du comité de bassin d'hier.

Je salue naturellement ceux qui m'entourent, c'est-à-dire :

- Mme Menez qui représente le ministère de la Transition écologique, commissaire du gouvernement ;
- M. Obled, notre directeur général et toute l'équipe de l'agence ;
- Mme Dumand, secrétaire générale ;
- Mme Daval.

Je remercie M. Gandrieau que nous fêtons conformément à la tradition depuis deux jours. Nous l'avons fait aussi pour M. Noyau et Mme Schaepelynck. C'est bien normal parce qu'ils ont beaucoup donné à cette maison, à notre cause. Ils l'ont fait avec beaucoup d'engagements, beaucoup d'humanité, beaucoup de valeur, donc chapeau bas pour M. Gandrieau.

Je remercie tout le monde. Je propose que M. Obled fasse l'appel.

M. Obled procède à l'appel des membres présents.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de parole liminaire avant que nous n'abordions l'ordre du jour de notre séance ? Mme la Commissaire du gouvernement a la parole.

Mme MENEZ :

Bonjour à tous. Je voulais donner quelques informations sur les actualités du moment qui ne sont pas tout à fait terminées. On parle du projet de loi de finances. Pour ceux qui n'ont pas suivi les actualités récentes, un amendement a été voté au Sénat sur le relèvement du plafond de recettes des agences à 175 M€. C'est l'objectif visé dans le plan Eau. Nous espérons que cela va tenir jusqu'au bout de cette discussion qui n'en finit pas.

Par ailleurs, il y a eu un vote sur un amendement concernant la réforme des redevances de consommation d'eau potable pour les industriels. L'objectif de cet amendement visait à aménager la mise en place de cette redevance de manière progressive sur plusieurs années, précisément sur trois ans, ce qui fait une perte de rendement pour les agences par rapport à ce qui avait été initialement prévu. Cela fait 36 M€ d'euros pour l'ensemble des agences, dont plus de la moitié pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il faut donc voir comment ces amendements voyagent jusqu'au vote.

L'autre élément qui avait déjà été partagé lors du précédent CA portait sur la diminution du plafond d'emploi des agences de l'eau de 12 ETP par rapport à 2025. Le travail de répartition est en cours. Nous attendons l'atterrissage. Je tiens à préciser que ces baisses d'ETP sont prévues dans quasiment tous les ministères. Tout le monde est concerné, que ce soit l'administration centrale, les services déconcentrés ou les opérateurs. Le choix a été fait de privilégier les services déconcentrés et les opérateurs. Nous avons des suppressions en administration centrale qui sont bien plus conséquentes.

Nous avons toujours ce sujet des 7,5 M€ pour le budget 2026. Nous n'avons pas encore atterri parce que nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion interministérielle pour bien arbitrer le montant qui reviendra à chacune des agences. Nous nous étions engagés auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à tenir nos engagements sur 7,5 M€, quelles que soient les conclusions de cette discussion interministérielle. Si ce n'est pas le montant qui arrive au bout du compte pour l'agence de l'eau, nous en ferons notre affaire avec notre budget propre.

M. DEGUET :

J'ai entendu 36 M€ par an pour les redevances des industriels.

Mme MENEZ :

Non, c'est 36 M€ sur trois ans.

M. DEGUET :

Vous avez parlé de 7,5 M€ pour 2026. J'entends avec plaisir que vous vous êtes posé la question pour 2026. Avez-vous résolu les 7,5 M€ pour 2025 ?

M. OBLED :

La rétroactivité n'est pas forcément possible. Vous vous souvenez que nous avons rapatrié des autorisations d'engagement (AE) de plus tard à cette année pour pouvoir le faire. L'engagement du ministère va pouvoir se faire mais en décalage d'une année. De fait, ils abonderont au budget 2026. Nous avons pu faire en sorte de rapatrier des AE de fin de programme dès 2025 pour faire des PSE. L'engagement qui a été pris ne peut pas être matériellement fait pour l'année 2025. Ce sera fait mais en « glissant », donc à compter de 2026. L'engagement sera tenu mais avec un décalage d'une année.

M. DEGUET :

En gros, la question qui se pose au ministère, c'est de trouver 15 M€. Quand j'entends « engagement de 7,5 M€ pour 2026 », je pose la question sur les 7,5 M€ de 2025 qui, pour l'instant, sont renvoyés à 2028. Ce serait bien que le ministère n'attende pas 2028 pour remettre les sommes qu'on a déjà prises ailleurs.

C'est le mot « glisser » qui me fait peur. Si l'on glisse 2025 en 2026 et 2026 en 2027, on finira par arriver en 2028. Nous avons anticipé cet engagement de 7,5 M€ dans le budget. Ce serait sain que l'on rééquilibre cela rapidement pour ne pas trainer un cadeau en 2028. Certains d'entre nous ne seront peut-être plus là pour le faire mais c'est le genre de cadeau qu'on ne laisse pas à ses successeurs.

M. MARQUES :

Le relèvement du plafond des agences de l'eau, c'est très bien pour les autres agences de l'eau mais cela n'aura aucun effet sur Loire-Bretagne puisque nous n'arrivons déjà pas à ce plafond. Nous n'étions même pas sûrs d'y arriver en fin de 12^e programme, encore moins avec cette baisse possible ou probable sur les redevances « industrie ».

Je rappelle que le fait générateur que rappelait souvent M. Deguet, c'est la décision du gouvernement de ne pas relever la redevance « pollutions diffuses » qui est assise sur les bilans de pesticides. Nous sommes dedans pour plusieurs années. Qu'on relève le plafond ou pas, nous n'y arriverons pas.

Par ailleurs, je m'oppose à la baisse des ETP dans les agences de l'eau. Ce sont encore - 2 ou - 3 ETP pour Loire-Bretagne à la suite des baisses des années précédentes.

Puis, vous n'avez pas évoqué la revalorisation du quasi-statut qui est attendue depuis seize ans et qui concerne 85 % des agents des agences de l'eau qui sont des contractuels sous quasi-statut. Il n'y a eu aucun dialogue social ni négociation. Mes collègues de mon organisation ou des autres organisations syndicales ont eu des informations partielles trois jours avant une réunion qui a eu lieu la semaine dernière. Aujourd'hui, nous ne savons pas trop ce qu'il y a dedans ni quand cela va s'appliquer. Nous ne savons pas qui va gagner, qui ne va rien gagner, qui va avoir un salaire bloqué. Il n'y a pas que les salaires, il y a aussi des effets sur la mobilité vers ou depuis l'OFB ou d'autres opérateurs de l'Etat. Ce sujet est un peu compliqué.

Mme MENEZ :

J'avais pris le parti de ne pas l'évoquer parce que je n'ai rien de neuf à vous annoncer aujourd'hui sur le sujet. Le guichet unique a été saisi.

Mme la Présidente :

Nous allons néanmoins programmer les crédits parce qu'il faut espérer que cette discussion soit menée. Je donne la parole à Mme Rousset.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. J'avais quatre remarques en introduction parce que nous allons beaucoup parler de budget.

En commission Planification, j'avais fait une demande pour connaître et comprendre le coût de la mission sur les questions importantes sur l'eau. Je voulais aussi savoir les coûts internes et les coûts de l'enquête publique.

Je voulais vraiment avoir connaissance des coûts de la mission pour que nous puissions les évaluer. Plus largement, je me demandais : faisons-nous de la comptabilité analytique ? Finalement, c'est avec ce type d'outil que nous pourrions faire du reporting à nos tutelles en montrant les coûts induits. Il faudrait que nous sachions calculer le coût de nos commissions et de nos comités. Les associations le font. Elles comptent le coût de leurs bénévoles.

Je pense que l'on pourrait commencer à calculer les coûts de l'ensemble de nos missions. Faisons-nous déjà de la comptabilité analytique ? Si oui, pouvons-nous faire une liste des missions jugées moins prioritaires mais pourtant coûteuses ?

Je pense qu'il y a tout ce travail à faire vu que chaque fois, nous sommes pressés par la réduction des coûts et des budgets. J'imagine qu'à un moment donné, il faut que nous sachions aussi mettre des priorités.

M. OBLED :

Nous n'avons pas de comptabilité analytique. Je laisse Mme Dumand répondre.

Mme DUMAND :

Vous avez dans le dossier du budget initial chaque année ce qu'on appelle la liasse budgétaire. Vous pouvez y trouver de façon assez macro une appréciation de la répartition de la masse salariale de nos agents par grands domaines de dépenses. Cela ne répond pas complètement à votre question puisque vous voudriez avoir une analyse beaucoup plus fine sur des types de missions. Vous nous aviez posé la question par exemple sur le budget vert. Il y en a d'autres, j'imagine, dans les missions relatives à l'eau. Toutefois, nous n'avons ni le système d'information qui nous permet de le faire, ni la demande de nos tutelles de présenter nos dépenses sous cet angle. Que ce soit du temps « agent » ou autres, nous ne présentons pas nos dépenses liées à certains projets relatifs à nos politiques.

Mme ROUSSET :

Merci pour cette réponse mais j'insiste, je crois qu'il va falloir que nous nous lancions dans l'exercice parce que nous travaillons en aveugle sur la gestion de nos coûts, y compris sur la gestion des postes. Nous ne savons pas faire dans l'administration, je suis d'accord, mais peut-être qu'il va falloir que nous passions par là aussi. En plus, nous serions plus clairs.

Mon idée est que nous puissions remonter aux tutelles le coût de certains des engagements et des missions qu'elles nous font porter. A un moment donné, il faut que nous puissions avoir des missions qui soient efficaces, qui servent à l'Etat et qui rapportent à l'Etat. Il faut donc que nous arrivions à le montrer.

M. ALBERT :

Je voudrais remercier l'Etat – je ne l'ai pas toujours fait – d'avoir tenu sa parole sur les 7,5 M€. Par les temps qui courent, avec le bouleversement du budget au niveau national, cela a un impact. Je salue la mobilisation de tous pour en arriver là. C'est mieux qu'un taux de 0 % que nous avait annoncé un certain ministre de l'Agriculture une fois pour l'agence de l'eau.

Je salue ce travail que Mme la Préfète et M. Obled avaient mené sur ce sujet dans des moments difficiles.

Mme MENEZ :

Nous relançons régulièrement le guichet unique pour avoir des éléments à vous partager.

Sur la redevance pour pollution diffuse, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons tout fait pour que ce soit présenté. Malheureusement, nous n'avons pas eu gain de cause pour ce projet de loi de finance (PLF).

Concernant la redevance industrielle « eau potable », nous avons finalement évité d'autres amendements qui étaient encore plus impactants sur le budget des agences. C'est un moindre mal. A nouveau, attendons de voir le voyage de ces amendements jusqu'au bout pour voir ce qui sera retenu dans le PLF.

M. OBLED :

S'agissant du quasi-statut, la préfète disait que le budget en tient compte. Nous avons échangé avec les cinq autres directrices et directeurs généraux d'agence avant-hier pour avoir une démarche commune pour relancer le guichet unique. C'est pour faire l'écho de l'impatience que nous percevons, que nous ressentons et que nous partageons dans les équipes.

Mme HAAS :

En tant que membres du CA, nous ne sommes pas des salariés. Toutefois, sans salariés, il n'y aurait pas tout ce travail. Nous nous associons totalement, toutes et tous, aux efforts qui sont faits pour avoir un statut qui correspond au travail qui est réalisé pour l'intérêt général.

BUDGET RECTIFICATIF N°2

Point « budget et finances » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous abordions l'ordre du jour de ce CA qui va évidemment être très budgétaire puisque c'est la saison.

D'abord, nous allons examiner le budget rectificatif numéro 2 qui va permettre d'ajuster le taux d'exécution de notre budget 2025, et par conséquent, de mieux préparer 2026 en l'état actuel de nos connaissances.

Je voudrais excuser la présidente de notre commission Finances, Mme Godard-Devaujany, qui est retenue à Paris. Je vais donner la parole à Mme Daval, la vice-présidente.

Comme il est d'usage, si vous êtes, l'un ou l'autre, concerné par un conflit d'intérêts sur les points qui seront débattus et soumis au vote, nous vous remercions de bien vouloir le signaler et vous déporter.

Mme DAVAL :

J'ai la lourde tâche de vous rapporter ce qui a été décidé lors de la commission Budget et Finances qui s'est réunie le 4 décembre en vue de préparer cette réunion.

Les points de l'ordre du jour de la compétence de la commission Budget et Finances sont les suivants. Vous les retrouverez dans le dossier de séance de la page 5 à la page 124. Quatre points vont être abordés :

- le budget rectificatif numéro 2 ;
- le budget initial 2026 et le budget vert ;

- le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable ;
- le contrat d'objectifs et de performance.

En accord avec M. Poirier que je remercie, nous continuerons sur les autres points d'information que vous retrouverez de la page 196 à la page 212 du dossier de séance et qui reprennent trois points :

- les prévisions de recours aux prestations intellectuelles ;
- le bilan annuel des contrôles internes ;
- la suite du rapport 2024 de la commission des comptes sur nos plans d'action.

Concernant le premier point, le budget rectificatif numéro 2, il s'agit d'effectuer divers ajustements budgétaires de fin d'année. L'agence de l'eau Loire-Bretagne doit procéder à l'actualisation de sa programmation votée préalablement à l'occasion de l'adoption de son budget initial et du budget rectificatif numéro 1 de l'année. Cette actualisation est construite dans le respect du principe de sincérité budgétaire et vise à garantir de meilleurs taux d'exécution.

Lors de la présentation du budget, des débats ont porté sur le quasi-statut, le retard des marchés HMUC, la baisse des redevances et l'ensemble des réponses ont été apportées en séance.

La commission a pris acte de cet exposé et a émis un avis favorable sur le projet de délibération avec un vote contre.

Mme DUMAND :

Nous n'allons pas refaire les exposés et les débats que nous avons eus en commission. Je vais vous présenter de façon synthétique certains points relatifs à notre dernier budget rectificatif de l'année.

Vous voyez sur cette diapositive, sur deux types de nos recettes, les modifications et les constats que nous intégrons pour terminer cette année.

Au titre de nos recettes propres, par exemple, nous avons une augmentation de celles-ci de 13 M€, dont 8,5 M€ au titre de l'ASP pour des trop perçus, et aussi le résultat de nos contrôles de conformité qui nous ont permis d'avoir des remboursements à hauteur de 2,6 M€, mais également au titre de nos recettes fléchées du fait de l'activité « ajustement des fonds verts » (+ 2,3 M€) et d'un projet éolien dans la baie de Saint-Brieuc.

Nous avons également quelques exemples déterminants qui ont jalonné l'analyse et la réflexion sur ce budget rectificatif. Nous parlions de quasi-statut. La réforme ou la revalorisation du quasi-statut n'a pas pu aboutir cette année. La ressource qui avait été mise à disposition a donc été retirée et reportée sur l'année prochaine.

Nous avons eu un focus sur les dépenses liées aux interventions. Il s'agit juste de reports d'engagement de dépenses liées à nos études HMUC. Ce sont de beaux dossiers dont la finalisation et la passation sont imminentes.

Vous voyez les deux mouvements qui ont été opérés sur l'enveloppe « intervention ».

Il y a également l'enveloppe « investissement ». Vous savez que nous travaillons avec une direction interagence pour ce qui concerne le système d'information. Comme pour tout projet, nous en subissons un peu les reports.

Concernant l'impact de trésorerie du PSE, nous avons effectué un ajustement au regard des dépenses qui ont été réellement réalisées.

Vous voyez de façon agglomérée le résultat de ce budget rectificatif, notamment la variation de trésorerie et le niveau de trésorerie que nous espérons atteindre fin 2025. Le compte de résultat prévisionnel est positif. Dès lors, vous avez notre capacité d'autofinancement et notre variation de fonds de roulement.

L'idée est que nous terminions cette année en démontrant encore notre santé financière et en assurant ainsi une soutenabilité à long terme. Même si un budget est annuel, il s'inscrit dans un cycle pluriannuel de notre programme.

Avant de passer au budget initial, vous trouverez dans le rapport la délibération sur ce budget rectificatif (pages 20 et 21) que nous vous soumettons.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions sur ce budget rectificatif ?

M. MARQUES :

J'ai une explication de vote. Comme en commission Budget, je vais voter contre puisque ce budget 2025 avait prévu une enveloppe importante pour la revalorisation du personnel mais qui n'a pas été consommée.

Pour la même raison, je m'abstiendrai sur le budget 2026 puisqu'il y a, d'une part, cette revalorisation qui est prévue, mais d'autre part nous avons une diminution des postes.

Mme la Présidente :

Nous en reparlerons sur le budget 2026. La répartition, comme cela a été indiqué par Mme la Commissaire du gouvernement, n'est pas faite.

Y a-t-il d'autres questions sur ce budget rectificatif ? Je soumetts au vote. Nous votons à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Budget rectificatif n°2.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-160 du 11 décembre 2025.

BUDGET INITIAL 2027 ET BUDGET VERT

Point « budget et finances » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Maintenant, nous allons passer au budget initial. Nous faisons à partir de ce que nous connaissons pour l'instant. Nous repartons au fond de ce qu'avait été l'année 2025. Nous verrons bien si le parlement nous donne une loi de finances, un budget, quels sont les moyens, etc. Le pire n'est jamais certain. Ce sera aussi le premier budget vert de l'agence. Vous allez nous expliquer cela. Je donne la parole à Mme Daval.

Mme DAVAL :

Le budget initial 2026 est le deuxième budget du 12^e programme d'intervention, avec des autorisations d'engagement qui concordent avec les dotations de 2026 par domaine de la maquette financière adoptée.

Concernant les effectifs, ce budget est élaboré en maintenant un niveau constant à celui de 2025. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, dans le projet de loi de finances pour 2026, une réduction de 12 ETP est prévue pour l'ensemble des six agences.

A ce stade, le plafond global des recettes de redevances inscrit au projet de loi de finances 2026 est de 2.397.620.000 €, soit + 50 M€ par rapport à celui de 2025, avec une part de 17,5 % pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, soit un plafond de 419.583.500 €. Le montant prévisionnel d'encaissement de 2026 est inférieur à ce plafond, donc il n'y a pas d'écèlement prévu en 2026.

L'agence souhaite poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement malgré un contexte aujourd'hui plus inflationniste. Toutefois, l'avancement des projets de la direction des systèmes d'information unique influence ces deux enveloppes entraînant une hausse constatée.

La gestion financière de l'agence reste saine et toujours plus sécurisée, avec le déploiement du contrôle interne et le renforcement du contrôle interne comptable et budgétaire.

La trésorerie, d'un montant proche de 48 M€, facilite une gestion plus fluide des paiements en début d'année et répond aux recommandations de l'Inspection générale des finances publiques.

Les débats qui ont eu lieu lors de la commission Finances ont porté sur la baisse des effectifs et la répartition des redevances par catégorie de redevable. Il a été prévu de revoir le calcul de cette répartition à la suite des impacts de la réforme des redevances. Une information sera donnée dans le compte financier 2025 permettant de donner les informations attendues sur les mêmes bases.

Une demande a porté sur le délai des restes à payer par type de bénéficiaire d'aide. Un focus sur ce point sera présenté dans le compte financier 2025. Les autres réponses ont été apportées en séance.

La commission a pris acte de cet exposé et a émis un avis favorable sur le projet de délibération avec une abstention.

Mme DUMAND :

Toujours de façon condensée, commençons par ce qui nous permet de fonctionner globalement à l'agence de l'eau, c'est-à-dire nos recettes encaissées. Vous voyez que la majorité de ces recettes encaissées proviennent de notre fiscalité affectée, autrement dit des redevances. Vous voyez également les autres types de recettes, qu'elles soient propres, fléchées ou le remboursement des avances qui étaient jusque-là accordées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Dans la deuxième diapositive, vous voyez les dépenses initiales, donc l'autre grande partie de notre budget initial. La grande majorité de ces dépenses résulte bien de nos dépenses d'intervention. Ensuite, vous voyez la répartition pour les dépenses liées au personnel, l'investissement et les dépenses de fonctionnement.

Un focus est fait sur les dépenses liées. Elles vous ont été présentées dans le cadre du budget rectificatif numéro 2. Ces dépenses liées relèvent des domaines d'intervention, donc des domaines de l'activité « subvention des aides ». Ce sont des dépenses liées aux interventions. Vous voyez leur répartition entre le domaine 1, quelques dépenses de fonctionnement pour la ligne programme 41 et autres dépenses pour la ligne programme 44. Il s'agit d'un focus sur une toute petite partie verte du premier graphique.

Dans la diapositive suivante, vous voyez les grands agrégats pour le budget initial 2026, qui vous sont mentionnés aussi dans la délibération page 71 du rapport.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme la Secrétaire générale et Mme la Présidente. Y a-t-il des questions, des remarques ou des contestations ?

M. DEGUET :

Nous avons voté pour en commission et nous n'allons pas changer notre vote pour une bonne raison, c'est que même si ce budget est très insatisfaisant, c'est le résultat de décisions qui ont été prises auparavant. Ce n'est pas sur ce budget qu'il faut faire porter les critiques qui sont néanmoins fortes et importantes.

Dans une diapositive projetée lors de la commission mais que vous n'avez pas redonnée, nous voyions bien le fameux rééquilibrage des redevances pour moins peser sur les redevances domestiques. Cela a fait l'objet de discussions innombrables durant toute la préparation du programme. Nous avons été assez souvent battus dans des votes. Finalement, les prévisions d'un rééquilibrage sont absolument enfoncées. Les 75,5 % prévus ont été largement dépassés. Tout continue comme avant, sans problème et avec une routine mortifère. C'est le premier élément. C'est lourd quand on voit sur quoi l'on arrive.

Ma deuxième remarque porte sur le déséquilibre considérable que nous avons eu sur le budget 2025, lié à des dépenses qui sont arrivées en n'étant pas compensées pour un grand

nombre de raisons mais souvent, les raisons viennent d'ailleurs que de l'agence. M. Marquès a rappelé la redevance sur les pollutions diffuses.

J'insiste aussi sur les partages intergouvernementaux qui font que l'on ramasse des PSE à la pelle sans avoir vraiment donné un avis favorable, sans avoir regardé ce qui se passe. De ce fait, nous passons notre temps à courir après des reports considérables. Tout cela fait qu'en 2025, nous finançons des reports qui viennent du 11^e programme. On reporte en 2025 des choses qui s'en vont sur 2026. Ce n'est pas rien. Ce que nous reportons en mesures déjà décidées représente à peu près 10 % des engagements qui sont déjà pris. Si nous rajoutons les projets que nous avons scindés en deux pour être sûrs que cela passe, on constate que nous sommes au-dessus. Nous sommes sur des budgets dans lesquels nous passons notre temps à courir après.

Nous votons des budgets de façon unanime. Nous avons l'impression que tout va bien. C'est comme si rien ne se passait. Nous décidons même de nouvelles dépenses tranquillement. Pourquoi se priver ? Tout le monde fait comme s'il n'y avait pas de question. Or, il y en a une. Nous commençons déjà à payer parce qu'il y a des dépenses que nous ne faisons pas. Il y a des priorisations que nous allons continuer à faire alors que ce ne sont plus des priorisations. Cela veut dire que nous ne remplissons pas un grand nombre de nos obligations.

Si nous discutons de la situation réelle de l'agence de l'eau, nous voterions contre cette situation parce qu'elle n'est pas bonne. Il ne faut absolument pas laisser penser qu'elle l'est. Il y a des gens qui paient au bout du compte. Pour autant, c'est présenté par des personnes qui font ce qu'elles peuvent avec ce qu'elles ont. Franchement, c'est un travail qui tire le maximum de ce que l'on peut tirer. Ce ne serait pas fair-play. Vous ne méritez pas que l'on remette en question ce travail. Pour autant, il faut dire la vérité. Je trouve qu'on ne la dit pas suffisamment.

Mme la Présidente :

Je profite de la présence de notre commissaire du gouvernement pour faire passer un message sur les - 12 ETP. Vous l'avez dit, madame, tous les ministères, tous les services de l'Etat au niveau national, au niveau déconcentré et les opérateurs de l'Etat sont appelés à faire des efforts pour contribuer, chacun à sa mesure, au redressement des finances publiques. Il ne me viendrait pas à l'esprit de contester cet objectif.

Néanmoins, pour les - 12 ETP, j'aimerais appeler votre attention sur la nécessité d'avoir des critères de répartition de l'effort justes entre les agences. Je ne connais pas les critères qui permettront de répartir - 2 ici, - 4 ailleurs, etc. Je rappelle que nous avons un très grand bassin, et par conséquent, un grand nombre de délégations territoriales qu'il faut pouvoir armer. Si nous voulons être efficaces auprès des collectivités ou auprès des acteurs économiques, il faut que nous ayons des équipes qui puissent avoir de l'expertise, se projeter, être à côté d'elles, aider, accélérer avec les partenaires.

Je plaide pour que cette dimension particulière de notre bassin soit prise en compte dans la répartition de l'effort sur la réduction des effectifs.

Mme ROUSSET :

Je suis un peu d'accord avec M. Deguet sur le fait que nous votons les budgets parce que nous n'avons pas le choix et que nous voulons continuer notre mission.

Je veux également vous remercier de cette parole que vous portez auprès de la commissaire du gouvernement. Cela rejoint complètement nos préoccupations. Nous savons, Mme la Préfète, que vous tenez à cœur de défendre les intérêts de cette agence et de ses différentes unités territoriales. Merci à vous pour votre engagement.

Merci aussi à Mme la Commissaire de comprendre les enjeux qui existent sur Loire-Bretagne qui est, selon moi, un trop grand bassin pour pouvoir travailler finement sur tous les secteurs. Je suis plutôt attentive au travail fin qu'au travail global.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix le budget initial en tenant compte des explications de vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Budget initial 2026.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-161 du 11 décembre 2025.

M. OBLED :

Comme je l'ai fait avec ceux qui travaillent sur le programme, ceux qui travaillent sur les redevances et ceux qui travaillent sur la planification, je voudrais remercier l'ensemble de ceux qui suivent ces questions-là, qui ont préparé et qui nous ont permis d'avoir un pilotage de la trésorerie qui est fin. Je veux encore les saluer aujourd'hui. Merci aux équipes.

Mme DAVAL :

Nous allons maintenant parler du budget vert. L'article 206 de la loi numéro 223-1322 du 29 décembre 2023 oblige l'agence à élaborer un budget vert à compter de 2026.

Pour l'exercice 2026, le seuil est apprécié à partir des données comptables de 2024 figurant dans les comptes financiers des opérateurs produits au plus tard le 30 avril 2025.

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

Les débats ont porté sur le temps d'agent pour réaliser ce nouveau travail. Les autres réponses ont été apportées en séance.

La commission a pris acte de cet exposé et a émis un avis favorable sur le projet de délibération.

Mme DUMAND :

Je vous rappelle le premier exercice que nous avons mené à Loire-Bretagne pour l'adoption d'un budget vert. Ce n'est pas un nouveau budget. Il n'y a pas de nouvelles dépenses ni de nouvelles recettes. Il s'agit d'une appréciation de l'impact environnemental de nos dépenses autour de six axes environnementaux qui sont numérotés de 1 jusqu'à 6.

Effectivement, vous avez eu tardivement le rapport de présentation qui vous relate la réflexion qui a été menée pour cette première fois. Je vous demande donc de la bienveillance dans l'analyse de ce rapport. C'est la première fois que nous faisons cet exercice et nous allons nous améliorer chaque année.

La seconde diapositive vous donne une idée de la répartition des dépenses qui ont été cotées par domaine et également hors domaine. Nous avons suivi un guide qui a été établi avec la direction du budget mais aussi en lien avec tous les opérateurs de l'Etat, notamment le ministère en charge de la transition écologique, de façon à adopter une méthode commune.

Vous avez dans le rapport une première appréciation. Nous reviendrons vers vous au moment du compte financier pour vous montrer que l'impact que nous avons prévu au budget initial 2026 est bien l'impact tel qu'il a été réalisé au compte financier pour 2026 mais qui vous sera présenté en début d'année 2027. Il faudra donc attendre un petit peu pour avoir le résultat de cette appréciation.

M. DEGUET :

Il est vrai que nous découvrons un peu mais pour bien comprendre, l'objectif est sans doute, dans le budget complet, d'arriver à classer dans les six registres et de dire les sommes. Il semble que vous n'avez pas pu faire cela. Ce que vous projetez là, c'est juste un truc ordinaire de budget puisque c'est domaine 0, domaine 1, domaine 2 et domaine 3. C'est bien le domaine 1 que nous connaissions auparavant. Il n'y a pas de connotation verte là-dedans. Par contre, ce que vous allez faire, c'est donner des dominantes par domaine. Est-ce bien ce que vous allez faire in fine ?

Mme DUMAND :

Nous avons d'ores et déjà prévu une coloration au titre de certaines de nos dépenses – pour commencer, nous n'avons pas pris la totalité de nos dépenses –, avec certaines règles qui sont retenues entre les agences, par exemple des règles relatives aux dépenses informatiques. Est-ce que nous cotons ou pas, dès cette première année, les dépenses informatiques ? Nous ne l'avons pas fait. Nous allons travailler entre les agences pour le faire. Puis, nous reviendrons vous présenter le résultat de cette prévision au compte financier.

Effectivement, c'est une première réflexion et le résultat vous sera présenté au compte financier pour 2026.

M. DEGUET :

Dans les exemples que vous donnez, c'est strictement qualitatif, c'est-à-dire que vous n'avez pas rechiffré. Vous donnez l'exemple de ce qu'il va falloir prendre en compte et nous verrons ensuite le poids que cela a dans le paquet. Ça marche. C'est une démarche plutôt saine.

Mme DUMAND :

Notre budget initial 2026 est soutenable selon nos prévisions. En plus de cette recherche de soutenabilité, nous recherchons aussi l'impact le plus vert possible de ces mêmes dépenses.

Mme BRUNY :

Pour un certain nombre de sujets et d'interventions, avec des démarches pour aller vers cette coloration verte, je sais que des efforts ont été faits au niveau des repas et donc du traiteur. Je pense que c'est renouvelé sur les années à venir. Il est impératif que nous ayons, que ce soit pour les vins ou pour l'alimentation, des critères d'agriculture biologique qui, rappelons-le, ne met pas de pesticide de synthèse. Il serait complètement anormal que nous ne soyons pas sur ce type d'achat dans nos commandes alimentaires, ce qui inclut les vins. Je voulais m'assurer de cela.

Mme DUMAND :

Vous vous assurez bien puisque nous sommes très vigilants dans le choix de nos attributaires, que ce soit pour le traiteur ou pour d'autres types de prestations. Nous incluons des clauses environnementales, voire des critères de sélection avec un impact environnemental pour choisir les sociétés qui répondent à ce genre d'exigence.

Mme BRUNY :

En allant plus loin, pouvons-nous avoir ces critères pour pouvoir en juger ? J'entends que vous avez sans doute de très bonnes intentions mais il faudrait que nous puissions en disposer et que nous puissions regarder. Vous avez des critères de sélection d'entreprises. Il m'intéresse de les connaître.

M. OBLED :

Nous ne pouvons pas forcément le faire de manière générale mais un de ces jours, je suis d'accord pour avoir un échange sur les exemples que nous pourrions donner. Cela étant, ce sont des choses qui sont spécifiques à chaque marché. Néanmoins, faire une information globale est tout à fait possible.

Mme BRUNY :

En qualité d'administrateurs, nous devons pouvoir avoir toutes les données et pouvoir décider si nous les modifions ou pas. Pour moi, c'est vraiment très important.

M. OBLED :

Je suis d'accord avec cela, sous réserve que l'on ne nous demande pas de présenter quelque chose à chaque marché parce que je peux vous dire que là, c'est déjà assez compliqué. Nous allons faire une information globale avec des exemples.

Mme ROUSSET :

Je suis en visio, donc vous ne voyez pas mon sourire amusé. Je vais prolonger les propos de Mme Bruny. J'aimerais bien avoir du saucisson, s'il vous plaît. Puis, j'aimerais aussi pouvoir m'asseoir quand on mange ensemble.

J'ai déjà eu la réponse à ma question mais je vais insister. Peut-on savoir combien nous coûte le fait de tenir ce genre d'indicateurs et d'informations à notre attention ? Il faut que nous mettions vraiment tout cela sur la table.

M. OBLED :

Vous voulez dire : combien est-ce que cela nous coûte de compter un budget vert ?

Mme ROUSSET :

Oui, c'est cela : le nombre d'agents, le temps engagé, etc.

M. OBLED :

Nous ne sommes pas forcément en capacité de compter. Nous pourrions estimer. En tout cas, nous sommes contraints de le faire.

Cela a pris beaucoup de temps. La secrétaire générale a régulièrement tenu le CODIR au courant. Je confirme que cela prend du temps. C'est quelque chose de nouveau. Cela prendra certainement moins de temps en rythme de croisière mais le fait d'inventer la manière de faire pour Loire-Bretagne est chronophage.

D'ailleurs, nous tâtonnons aussi. C'est pour cela que nous demandons votre indulgence sur ce point.

Cela étant, je ne suis pas en capacité de dire le temps que cela nous a pris. En tout cas, c'est quelque chose qui nous est imposé. Nous pourrions néanmoins avoir une estimation du temps passé.

Mme ROUSSET :

M. le Directeur, soyez assuré que ce n'est pas une critique à votre encontre. Vous êtes contraints de le faire. Je veux que nous puissions, à un moment donné, remonter aux donneurs d'ordre et aux décideurs combien coûte les petites idées qu'ont les uns et les autres en vous donnant des missions complémentaires. Cela se chiffre. Quand ils vous donnent de nouvelles contraintes, il faut aussi qu'ils soient conscients du coût qui est facturé directement au contribuable. J'aimerais juste que nous puissions exprimer cela. Si c'est à la louche dans un premier temps, pourquoi pas ? Je pense néanmoins que les donneurs d'ordre n'ont pas idée du coût de ces différentes missions que vous êtes contraints de mener.

M. OBLED :

Nous pourrions essayer d'estimer le nombre d'heures ou de journées de travail que cela a pu représenter. Nous allons vraiment le faire à la grosse louche parce que je ne veux pas non plus que nous passions du temps pour évaluer le temps que nous avons passé pour une mission nouvelle, sinon ce serait sans fin.

Mme HAAS :

C'est exactement ce que j'allais dire. Je pense qu'à force de vouloir vérifier l'invérifiable et aller dans les détails pour s'assurer que notre argent est bien là où il devrait, etc., cela représente des ETP. Mme la Présidente vient de le dire, nous allons nous battre pour garder un maximum des ETP et ne pas nous retrouver encore plus en difficulté. Clairement, il faut que nous fassions attention avec nos demandes, qu'elles soient alimentaires ou qu'elles soient sur la vérification de la vérification, sinon nous rentrerions dans un cercle administratif qui est tout sauf productif, en tout cas par rapport à ce que nous essayons de faire avancer.

Je vous remercie pour ce budget vert. Dans les collectivités, nous avons aussi l'obligation de le faire et nous nous y plions. Nous découvrons des choses intéressantes parce que ce n'est pas inintéressant de faire un budget vert. Nous savons également que la commande publique est transformatrice. Elle porte beaucoup notre économie, l'économie de la France, donc elle est transformatrice. Je pense que c'est une très bonne idée de se plier à cet exercice. Je ne doute pas que les prochaines années seront beaucoup plus simples que cette année, donc un grand merci.

Mme la Présidente :

Je soutiens absolument le propos de Mme Haas. Il est très important que les personnes publiques s'engagent à réfléchir à ce qu'elles font et à l'empreinte carbone. Quand nous passons un marché public, nous déployons beaucoup d'actions en direction des collectivités pour développer les circuits courts avec l'agriculture locale. C'est quelque chose d'important. Certes, cela prend du temps mais cela fait partie du travail et c'est toujours mieux de se mettre au vert.

M. OBLED :

Si vous voulez qu'un jour, nous listions les choses sur lesquelles nous avons été contrôlés, entre Cour des comptes, IGF, inspection, etc., nous pouvons faire une information du conseil d'administration. Il est vrai que le temps passé est important. A ce stade, personne n'a remis en cause la bonne gestion de la boutique.

M. COMBEMOREL :

Pour le clin d'œil, vive le saucisson biosourcé à condition qu'il soit d'Auvergne et pourquoi pas de Haute-Loire.

Par contre, je voulais souligner le volet bâtimentaire qui est présenté. Je rejoins le propos de ma voisine, une fois n'est pas coutume. Je me réjouis de voir que la flotte de véhicules est en voie d'électrification. Néanmoins, cela coûte. Cela se budgétise.

Puis, le bâtimentaire est un sujet qui est cher à mon cœur. C'est la perspective du raccordement de l'agence au réseau de chaleur qui passe dans la rue devant. Nous avons échoué à convaincre la direction de l'agence il y a quelques années, à une époque où le prix du gaz fossile était bas. Cela concerne la Dreah aussi d'ailleurs.

En l'occurrence, en termes de bilan de gaz à effet de serre, en frappant cet objectif, nous allons gagner des points considérables, et comme l'a rappelé Mme la Préfète, des points d'exemplarité dans le comportement de l'Etat et de ses agences en la matière. A mon avis, ce sera plus bénéfique de se raccorder au réseau de chaleur d'Orléans qui, je le rappelle, est à plus de 80 % de biomasse que des projets d'ombrière extrêmement coûteux et qui ne vous rapportent rien en points de gaz à effet de serre. Réfléchissez bien !

Mme la Présidente :

Dans la série des bonnes pratiques et de l'exemplarité que les personnes publiques doivent porter naturellement, j'ai informé M. Obled qu'une expérimentation est menée par la métropole d'Orléans avec trois agriculteurs qui plantent du chanvre bas intrants sur un bassin d'alimentation de captage pour la conquête de la qualité de l'eau et qui veulent en faire un élément pour le chauffage. Ils veulent tester une plateforme puisqu'il faut un peu adapter les outils pour que le chanvre puisse donner sa pleine mesure calorifique. Ils voudraient faire un prototype. Ils se disaient que ce serait bien de le faire sur le terrain de l'agence. J'ai trouvé que c'était bien, que cela avait de l'allure.

M. OBLED :

Il y a un terrain qui pourrait accueillir le projet. Nous avons regardé, y compris en discutant en interne avec les collègues. Par contre, il faudrait qu'ils puissent revenir vers moi.

M. DEGUET :

J'ai une question. Dans les différents exemples que vous avez donnés, il n'y a pas du tout la question du numérique. Je pense que cela va devenir un élément extrêmement important, notamment les utilisations de l'IA. Pour l'instant, d'une manière générale, nous travaillons beaucoup sur du numérique lointain, avec du cloud et des connexions permanentes. Cela mérite d'aller regarder parce qu'il n'est pas certain que ce modèle soit le plus durable.

Mme DUMAND :

Je vous l'ai dit tout à l'heure mais je n'étais peut-être pas assez claire. Comme c'est notre premier exercice, la direction du budget nous a laissé la possibilité de progresser. Par conséquent, pour ce premier budget vert, les dépenses numériques et les dépenses informatiques réelles ne seront pas cotées en termes d'impact environnemental. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas d'impact environnemental.

M. DEGUET :

Ce n'était pas ma question. Comme je sais que vous travaillez en interagences, cette question fait-elle partie de la réflexion qui vous permettra d'avoir des indicateurs un peu fiables ? Ce n'est pas au niveau de l'agence Loire-Bretagne mais au niveau du pool d'agences que nous serons capables d'aller retravailler sur ces questions.

Mme DUMAND :

Dès l'année prochaine, nous le ferons.

**SUITE DES DECRETS DU 30 JUILLET 2025 RELATIFS AUX POUVOIRS DES
PREFETS, A L'ORGANISATION ET A L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LES REGIONS ET DEPARTEMENTS**

Point 4 « autres » de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

En tant que préfète de région et préfète de département, j'ai une urgence qui va m'obliger à vous quitter à 11h40. Je vous présente mes excuses. Je remercie M. Gandrieau qui va me remplacer pour la dernière fois dans quelques minutes.

Si vous me permettez, j'ai une petite explication sur un point de l'ordre du jour à propos du renforcement du pouvoir des préfets. Il y a un décret qui date de l'été, suivi par une circulaire de septembre, qui vise à renforcer les pouvoirs des préfets. On pourrait le dire autrement : qui visent à installer, voire renforcer la figure du préfet comme incarnation de l'Etat, le constat étant que les gens ne savent pas qui fait quoi.

En effet, le citoyen lambda pense que le préfet est celui qui dépose la gerbe au monument aux morts le 11 novembre, éventuellement celui qui lui enlève le permis sur le bord de la route. Notre organisation institutionnelle est compliquée entre les 36.000 communes, les EPCI, le département, la région, l'Etat... Il y a donc la volonté forte du gouvernement, et à cet égard une continuité entre les Premiers ministres, de renforcer la figure du préfet, la centralité du préfet pour que les gens sachent vers qui ils peuvent se tourner et qui est le patron des services de l'Etat dans un département ou dans une région.

A cet égard, il y a les agences, les établissements publics, ce que l'on a appelé longtemps les démembrements de l'Etat, parmi lesquels les agences de l'eau.

Qu'est-ce que cela change ? En vrai, cela ne va pas changer grand-chose dans nos relations avec l'agence. Le gouvernement le dira dans une loi pour les agences et les établissements publics. Le principe est que le préfet soit systématiquement le délégué territorial de l'établissement public. C'est soit le préfet de région quand c'est un établissement public de niveau régional, soit le préfet de département quand l'établissement public a des antennes départementales.

Je prends l'exemple de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires). C'est le préfet de département qui est le représentant dans le département. Pour l'Ademe, c'est moi qui suis la déléguée territoriale en tant que préfète de région. Cela n'empêche évidemment pas les établissements de continuer à vivre leur vie, à décider, à avoir un conseil d'administration, etc. Ce délégué territorial permet de renforcer le lien.

Pour nous, cela ne va pas changer grand-chose parce que cela se passe bien. Je vais écrire une instruction aux préfets de département du bassin. Nous pensons que la loi dira que c'est le préfet coordonnateur de bassin qui est le délégué territorial de l'agence. A partir du moment où la loi aura précisé qui est le délégué territorial de l'agence parmi les préfets, cela entraînera la capacité pour le préfet délégué territorial à éventuellement demander à l'agence de revoir une décision. Il y aura logiquement une co-signature. C'est compliqué.

Il faudra à ce moment-là que la commission des aides informe les préfets de département du bassin des projets d'aide avant.

Par ailleurs, avant que cette circulaire soit prise par le gouvernement, j'avais demandé à M. Obled qu'après nos comités de bassin et nos conseils d'administration, l'agence puisse envoyer aux préfets de département du bassin une espèce de newsletter pour les informer des grandes décisions du comité de bassin et du conseil d'administration, que chaque département sache ce que l'agence va financer auprès des collectivités et auprès des entreprises.

Je pense que c'est très normal parce que les préfets sont interpellés en permanence. Ils sont sur le terrain. Il faut qu'ils puissent discuter des projets avec un élu et qu'en même temps, ils sachent rappeler les efforts qui sont faits par l'agence de l'eau.

J'avais demandé tout cela indépendamment de ce qui va advenir et de qui sera délégué territorial de l'agence.

M. OBLED :

Les agences de l'eau ont une double particularité, la première étant d'avoir une échelle qui n'est pas habituelle pour l'organisation des services de l'Etat ou de ses démembrements qui est l'échelle du bassin. La deuxième, c'est que la loi dit depuis plusieurs années que le conseil d'administration est présidé par le préfet coordonnateur de bassin. En conséquence, l'agence est un peu en avance de phase par rapport à d'autres établissements sur ce point.

Les textes de cet été donnent un esprit général qui est celui qui vient d'être décrit de manière très concrète pour les cas où le préfet est délégué.

Prévenir en amont revient à envoyer les dossiers d'aides au préfet avant, sachant que les préfets sont représentés au comité de bassin et au conseil d'administration. C'est juste un formalisme. Il s'agit de les tenir au courant de ce qui se passe dans leur département de manière régulière. C'est important si nous voulons la meilleure articulation possible entre le réglementaire et l'incitatif. La rareté de l'argent public le rend encore plus nécessaire. Nous l'éprouvons tous les jours dans les territoires.

Ainsi, la loi dira ou pas si l'agence est concernée comme d'autres par le fait d'avoir un préfet délégué et de qui il s'agirait. La commissaire du gouvernement pourra peut-être confirmer mais pour en avoir beaucoup parlé avec le ministère, l'échelon le plus pertinent, si cela devait être le cas, c'est évidemment celui du bassin, et ce, pour deux raisons. La première, c'est la cohérence hydrographique, et la deuxième, c'est pour garder une cohérence entre la manière de faire d'un point de vue réglementaire et d'un point de vue de l'incitation financière. Il n'y a pas d'inquiétude pour ce qui me concerne.

M. DORON :

Nous avons alerté nos collègues et les différentes instances sur la publication de cette instruction gouvernementale et des conséquences qu'elle pourrait avoir. En ce qui me concerne, je n'ai pas d'interrogations particulières si ce n'est que cela peut avoir des répercussions non négligeables sur d'autres établissements et dans les territoires.

Mme la Présidente disait en avant-propos que ce préfet délégué pourrait être, pour ce qui intéresse l'agence de l'eau, le préfet coordonnateur de bassin. Cela ne va pas, à mon avis, révolutionner en profondeur la façon dont nous fonctionnons aujourd'hui.

Cependant, j'ai une remarque sur le fait que vous ayez indiqué à un moment donné que ce préfet délégué, quel que soit le niveau, quel que soit l'établissement, aurait la possibilité de demander la révision d'une décision ou d'une délibération. En l'occurrence, j'avoue que je suis particulièrement interpellé parce que quelque part, cela remet en cause la légitimité des décisions qui sont prises en connaissance de cause et dans le cadre d'une gouvernance partagée pour laquelle chacun des acteurs prend sa part de responsabilité dans le fonctionnement d'un établissement public.

A titre personnel, cela me choque que l'on puisse admettre ce principe. Effectivement, une décision ne va pas toujours plaire au représentant de l'Etat à l'échelon départemental. Je n'ai pas pour habitude de m'exprimer avec ambages mais on pourrait aussi nous mettre en droit, dans certains cas, de demander la révision des délibérations de certains préfets dits délégués dans le domaine de l'eau par rapport aux conséquences directes qu'elles ont sur la gestion équilibrée de la ressource. On pourrait retourner la charge de la preuve mais cela est un autre débat.

En tout cas, vous avez compris dans mon propos que j'avais une interrogation profonde sur la capacité qu'il pourrait y avoir à demander la révision d'une délibération.

Mme la Présidente :

Pour l'instant, on ne sait pas du tout. Nous verrons si le texte emmène avec lui l'agence de l'eau dans cette évolution et dans la désignation d'un préfet délégué territorial. Ce n'est pas « délégué ».

Vous gardez l'autonomie de votre décision. Depuis deux ans et demi que j'ai le bonheur de présider ce conseil d'administration et d'être préfète coordonnatrice de bassin, je crois que je ne suis intervenue qu'à deux reprises, de mémoire, pour plaider un dossier. Nous ne sommes pas interventionnistes.

Cela étant, si l'agence estime, après un examen plus approfondi, que ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Si c'est possible, on resoumet au conseil d'administration une demande de dérogation et le conseil accepte ou pas. C'est la règle. Cela n'enlève pas votre souveraineté et la liberté de décision du conseil d'administration. C'est un droit d'évocation pour les préfets.

Je pense que cela ne transforme pas considérablement nos relations si ce n'est que les préfets peuvent éventuellement demander le réexamen d'un dossier. Le conseil d'administration reste souverain. Il n'y a pas de mise sous tutelle par le préfet.

M. DEGUET :

Il faudra évidemment regarder le texte mais dans les tendances actuelles, je vais vous dire ma crainte profonde, c'est que nous ayons des préfets qui, dotés d'une autorité qui leur viendrait de je ne sais où, amènent des paroles de l'Etat qui ne soient pas les mêmes partout. Sur la question de l'eau, nous avons eu des initiatives de préfets locaux qui, honnêtement, posaient la question de savoir quelle politique ils appliquaient, d'où cela venait et s'ils reconnaissaient une légitimité aux instances de bassin.

Il existe encore des préfets qui disent : « Dans notre département, nous ne faisons pas les études HMUC ». Il y en a qui arrivent dans le territoire en disant : « Ma fonction n'est pas de faire appliquer la loi, c'est de faire que cela se passe bien ». Je peux vous citer deux ou trois exemples. J'ai entendu un préfet dire : « Je n'ai pas d'avis sur la question de savoir s'il faut de la continuité écologique ou pas ».

On peut se poser la question de l'évolution. Si nous sommes dans cette évolution-là, je pense qu'il y a un danger grave du point de vue de ce que représente la fonction publique française.

Mme la Présidente :

Je ne partage pas votre inquiétude. Avec la Dreal de bassin, la Draaf de bassin, M. Obled et ses équipes, nous sommes assez présents dans l'animation des préfets de bassin. J'ai fait plusieurs webinaires depuis le début de l'année 2024 avec tous les préfets de bassin. Nous faisons des webinaires sous-bassin par sous-bassin. J'ai sollicité des deux ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture une circulaire conjointe sur la nécessité de poursuivre les études HMUC, de faire des études d'impacts socioéconomiques et que les préfets s'impliquent personnellement dans la qualité du dialogue, dans la concertation et dans l'élaboration des plans d'action.

Mme ROUSSET :

Je ne suis pas choquée. Qu'un organisme de l'Etat soit piloté par l'Etat, cela me paraît être la moindre des choses. C'est même l'inverse que je redoute en matière de dérives. Nous avons des orientations gouvernementales. Nous avons des orientations qui sont liées à des élections. On pourrait avoir le risque que ces organismes dévient par rapport à une volonté nationale.

Que le patron soit le patron, dans le fond, cela ne me pose pas de question. Ce serait peut-être plus clair si c'était réaffirmé. Cela éviterait des crispations.

Par contre, je vous ai déjà demandé en tout respect et en toute amitié – j'ai beaucoup de respect pour la fonction et pour vous particulièrement, Mme Brocas –, que puisse être examinée, au regard de la définition du préfet coordonnateur, la notion de conflit d'intérêts. C'est un sujet qui a écrasé très fortement la fonction des élus. On a recherché tout jusqu'à la participation à la moindre association de boules. Je ne voudrais pas qu'il y ait cette même difficulté avec la superposition des territoires et la primauté d'un territoire par rapport à un autre. Dans le choix du préfet, je pense qu'il faut étudier le sujet du potentiel conflit d'intérêts.

M. GANDRIEAU :

Je suis complètement d'accord avec ce qui est proposé. J'ai eu l'occasion d'exprimer mes appréhensions par rapport au monde de demain. Quand on ne respecte pas la loi, que ce soit un préfet ou un simple citoyen, il y a des gens qui vous attaquent en justice et ils gagnent. Moi, je fais confiance aux préfets. Si chacun doute de l'autre, on est mal. J'ai un profond respect pour le rôle du préfet de l'Etat. J'ai un profond respect de la loi. Je pense qu'ils respectent la loi. S'ils ne la respectent pas, ils seront vite attaqués par certains et seront remis à leur place tout de suite. Si la justice faisait son travail correctement, certains ne feraient plus des attaques personnelles. J'ai énormément confiance dans le rôle de l'Etat et des préfets.

Mme la Présidente quitte la séance.

M. OBLED :

Avec les ateliers du Bocage, nous avons indiqué ensemble, avec M. Albert, qu'à titre personnel, nous étions d'accord avec une décision du conseil d'administration mais qu'en tant qu'ordonnateur, je ne voulais pas m'exposer juridiquement. Quoi qu'il advienne, sauf à ce qu'il y ait une transformation complète de ce que sont un établissement public et le rôle d'un ordonnateur, cela reste le directeur général qui signe et qui engage sa responsabilité. La relation changera évidemment entre le conseil d'administration et les préfets, quoique pas beaucoup. C'est la première chose.

Deuxièmement, cela fait un peu plus d'un an que je suis là. En un an, j'ai pu voir à quel point les préfets du bassin se sont de plus en plus inscrits dans la dynamique de bassin et sont en demande ou en attente de savoir comment ils peuvent s'inscrire dans cette démarche. Très franchement, je suis très preneur de cela. Quand on est à la tête d'une agence qui s'occupe du bassin et qui doit essayer d'avoir une vision homogène, savoir que les délégations territoriales peuvent porter des choses qui sont comprises et qui sont même attendues par les préfets, c'est important. Avec les

délégations territoriales, nous avons toujours eu des relations avec les préfets. Cela s'est encore renforcé d'un point de vue stratégique sur les territoires.

Je pense que nous avons à y gagner pour l'efficacité de nos actions, pour peu que nous fassions bien les choses. L'information est importante. Il faut absolument que dans les territoires, nous puissions informer les préfets de choses qui sont parfois techniques et qu'ils doivent appréhender à leur niveau.

CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET CONTROLE INTERNE COMPTABLE (CIB-CIC)

Point « budget et finances » n°3 de l'ordre du jour

Mme DAVAL :

Nous allons maintenant parler du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable. Une présentation de l'avancement de la démarche de mise en œuvre de ces dispositifs a été réalisée à la commission. La commission a pris acte des avancées importantes dans ce domaine. Il n'y avait pas eu de débat, donc cela devait être très clair.

La commission a pris acte de cet exposé et a émis un avis favorable à notre projet de délibération.

Mme DUMAND :

Je ne vous présente qu'une seule diapositive qui synthétise les risques actualisés par processus et le nombre d'actions après mise en œuvre des moyens de maîtrise au sein de l'agence.

En termes de contexte, la Cour des comptes a recommandé qu'en contrepartie de la responsabilité financière du directeur général, nos dépenses fassent l'objet d'un contrôle. Ce contrôle a différentes finalités. Il est soit budgétaire, soit comptable à ce titre-là.

Vous avez à gauche la liste des processus que nous révisons chaque année et sur lesquels un certain nombre de contrôles peuvent avoir lieu. Nous analysons la criticité de ces risques. Il peut y avoir une évolution des risques qui deviennent faibles, moyens ou plus forts. Puis, nous mettons en œuvre des plans d'action de façon à canaliser et à encadrer parce que le risque zéro n'existe pas.

La diapositive suivante nous montre ce que nous prévoyons de faire pour 2026, à savoir réviser un certain nombre de processus existants ou nouveaux. Vous le voyez pour la trésorerie, la programmation et les flux financiers. Puis, nous allons mener aussi des contrôles internes.

Tout ce travail, nous vous le présentons. C'est une obligation. Surtout, il sera discuté en comité de pilotage au sein de l'agence.

Vous trouverez dans le dossier page 86 la délibération qui est propre à cette partie de la thématique « budget et finances ».

M. GANDRIEAU :

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix la délibération page 86. Des oppositions ? Des abstentions ?

- *Contrôle interne budgétaire et comptable.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-166 du 11 décembre 2025.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2025-2030 (COP)

Point « budget et finances » n°4 de l'ordre du jour

M. OBLED :

Nous allons faire la présentation à trois voix avec la secrétaire générale et la commissaire du gouvernement puisque c'est un contrat que l'agence passe avec l'Etat.

Mme MENEZ :

Cette présentation à trois voix traduit le travail qui a été effectué de manière conjointe entre l'Etat et les agences de l'eau.

L'objet de ce contrat d'objectifs et de performance, qui porte sur la période 2025-2030 et qui vient prendre le relais du précédent, c'est vraiment d'avoir un outil de pilotage des missions de l'agence et de sa performance.

Pour nous, en tant que tutelle, c'est un outil pour suivre un petit peu l'activité des agences mais c'est également, en interne, un outil de pilotage des priorités de l'agence. C'est dans cet esprit que le travail d'élaboration a été réalisé.

Avant de démarrer, je tiens à remercier chaleureusement la direction et les équipes de l'agence qui se sont fortement impliquées sur le bilan du précédent COP qui vous a été présenté lors d'une précédente séance et qui traduit votre engagement sans faille pour nos politiques publiques. En tant que commissaire du gouvernement, je vous en remercie chaleureusement.

Ce nouveau contrat d'objectifs et de performance, c'est le programme d'intervention de l'agence 2025-2030 qui traduit les priorités qui sont dans la continuité et les priorités nouvelles pour la période 2025-2030.

Ce travail de contrat d'objectifs et de performance est piloté par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique. Il a été mené conjointement avec les six agences.

La manière dont il est structuré est la suivante : il y a d'abord un bilan national du précédent COP, ensuite un zoom sur le bilan 2019-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le nouveau contexte et les priorités communes des pouvoirs publics envers les six agences de l'eau, puis des objectifs de performance avec des projets stratégiques.

Ces objectifs de performance sont déclinés en projets stratégiques et indicateurs de performance.

M. OBLED :

Je rappelle les cinq objectifs de performance :

- maximiser l'impact des actions des agences de l'eau pour améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques dans un contexte de changement ;
- la mobilisation des acteurs de l'eau et la concertation entre les usagers ;
- la consolidation des synergies au sein du pack Etat ;
- stimuler les solidarités ;
- maintenir la synergie entre tout ce qui est RH, finances et fonctions supports.

Mme DUMAND :

Dans le rapport, vous trouvez l'état des travaux actuels, qui sont toujours en cours entre les six agences et notre direction de l'eau et de la biodiversité. Nous sommes en train de définir des cibles qui seront respectives par agence et harmoniser le cas échéant pour que les agences répondent strictement à des politiques publiques et atteignent plus ou moins les mêmes cibles en prenant en compte les spécificités de chaque bassin.

En termes de calendrier, la signature interviendrait en début d'année 2026.

Je vous propose qu'au premier CA de 2026, qui devrait intervenir en mars, une information vous soit faite sur les ajustements, donc la complétude des études que nous menons actuellement sur les cibles, et comme chaque année, le bilan annuel pour 2025 de l'atteinte des cibles qui sont toujours en cours d'étude et de réflexion.

Dans le dossier page 124, vous trouvez la délibération qui autorise le directeur général et la présidente du conseil d'administration à poursuivre et à finaliser les travaux en cours sur le contrat d'objectifs et à le signer au nom de l'agence de l'eau.

Mme DAVAL

Je voulais juste préciser que lors de la commission, il n'y avait pas eu de débat par rapport à cette présentation qui nous a été faite.

La commission avait pris acte de cet exposé et avait émis un avis favorable sur le projet de délibération.

M. GANDRIEAU

J'ouvre le débat.

Mme BRUNY :

Je voulais relever un certain nombre d'éléments de ce dossier pour que ce soit inscrit au compte rendu. Le premier est à la page 93. Je trouve intéressant que l'on note à la fois la quantité d'eau prélevée et que l'on donne également les rapports de l'eau consommée. Sur l'Hexagone, les trois quarts de l'eau sont consommés par l'agriculture et un cinquième pour l'alimentation en eau potable. Il est important de savoir ces éléments.

Puis, la dernière phrase de cette page pourrait être éclaircie. Il est indiqué : « un déséquilibre entre le poids des usagers domestiques et celui des acteurs économiques, compatible avec le principe de gestion mutualisée et solidaire au sein du bassin ». Cette phrase n'est pas suffisamment explicite à mon avis. On peut certainement faire mieux.

Ensuite, à la page 87, je note que la loi de 2022 renforce le rôle du préfet de département en lien avec la gouvernance et que la planification des interventions prévoit que chaque préfet de département présente au comité de bassin, une fois tous les trois ans, les priorités de l'Etat et les projets significatifs des collectivités territoriales. Cela n'a pas encore été fait. Nous voyons passer énormément de choses. Je ne m'en souviens pas.

M. OBLED :

Sur le premier point, nous pourrions regarder une formulation plus explicite.

Sur le deuxième point, la loi demande effectivement que le préfet puisse rapporter devant l'instance l'action de l'Etat. Comme nous avons 36 départements, il est compliqué d'avoir devant le comité de bassin 36 préfets qui viennent le faire. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, notamment à Limoges. Nous essayerons de le refaire. Nous nous étions dit que dans la réflexion sur les instances, notamment dans les commissions territoriales, il pourrait être intéressant que les préfets interviennent pour faire un topo sur l'action de l'Etat en la matière.

Effectivement, la loi le prévoit mais dans un bassin à 36 départements, avoir les 36 préfets qui le font serait un petit peu chronophage.

Mme BRUNY :

Avoir des présentations au cours de telle ou telle journée, c'est extrêmement intéressant. Pouvons-nous avoir néanmoins un tableau de suivi ? Cela permettrait de savoir au bout de trois ans, par exemple, le nombre de préfets qui auront fait un retour. Il y en a peut-être qui ne l'ont pas du tout. S'il y a un contrat d'objectifs avec le gouvernement, au moins que nous sachions où nous en sommes de ces prises de position des préfets.

M. OBLED :

Qu'une fois par an, on comptabilise ce qui aura été fait devant le comité de bassin et éventuellement devant les commissions territoriales, on devrait pouvoir avoir le même décompte. On pourrait donc vous faire un point annuel sur le moment, la manière et le département concerné qui aura pu faire un retour vers les instances.

Mme BRUNY :

Je vois aussi à la page 99 : « Une gestion quantitative efficace qui vise une réduction des prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2030 ». Il faut que nous l'inscrivions et que nous nous y tenions. C'est à noter dans nos prises de décision.

A la page 105, il est question de la conditionnalité des aides – c'est vraiment un point très important – auprès des bénéficiaires, en lien avec les aspirations de la préservation de la biodiversité et d'atteinte ou de maintien d'un bon état des eaux. Toutes nos décisions devraient être à l'aune de cette exigence. J'espère qu'elles le sont.

Que les agences prennent en compte le prix minimum de l'eau... Je sais qu'elles le font parce qu'en général, c'est inscrit dans le dossier d'aide. Cette conditionnalité des aides est vraiment importante.

Dans les pages 105-106, nous avons la phrase : « Noter l'importance de l'efficacité des aides proposées et de réinterroger régulièrement le rapport coût/efficacité des dispositifs ». De la même façon, c'est à la fois la conditionnalité et le coût-bénéfice des actions.

Je trouve ce rapport extrêmement intéressant. Ce n'est pas que du papier. Il y a vraiment des choses intéressantes dedans. A la page 109, point 1-2, en bas de page, nous avons : « Contribuer à la reconquête de la biodiversité, en particulier en faveur de la continuité écologique et des zones humides ». Des progrès sont encore à faire en la matière parce que la destruction des zones humides continue. Quant à la continuité écologique, elle est bien malmenée depuis un certain nombre d'années.

Ce sont les éléments que je voulais souligner pour ce rapport. Merci beaucoup parce que c'est assez instructif.

M. GANDRIEAU :

C'est un contrat d'objectifs et de performance. On met des objectifs et l'on espère être performant. Je constate, depuis que j'écoute, qu'on écrit beaucoup ce que l'on veut faire. Nous avons l'impression, nous qui sommes un peu plus pragmatiques, notamment les élus qui sont à portée de baffe des gens sur le terrain, qu'on écrit beaucoup de choses mais qu'on ne fait pas toujours.

Je sais que nous ne faisons pas suffisamment et que nous n'écrivons pas suffisamment ce que nous avons fait. Je pense qu'il faut peut-être écrire moins ce que nous allons faire et passer plus de temps à écrire ce que nous avons fait.

Il faut trouver cet équilibre qui me semble très compliqué à trouver dans un contexte où – je rejoins M. Marquès – nous avons moins de personnes et où nous ne faisons pas le choix des bonnes personnes qu'il faut supprimer. Cependant, c'est de la politique.

Mme ROUSSET :

L'avantage du document est qu'il rebalaye un peu notre fonctionnement. Je ne suis pas forcément sensible à ce que l'on précise ou que l'on réécrit des mots. D'abord, c'est beaucoup de choses. Je ne sais pas si nous sommes très nombreux à lire tout cela. Je crois que c'est suffisamment clair, en tout cas quand on est dans le domaine, pour arriver à suivre sans refaire le travail.

Je voulais témoigner par rapport au PAOT. Je vais confirmer ce que disait M. le Directeur. De toute façon, c'est quelque chose qui est co-construit entre le préfet qui est souvent représenté par ses services de la DDT, l'agence et les structures qui pilotent des actions sur le terrain. Cela permet aussi aux services de police du préfet d'observer les points noirs. C'est vraiment, à l'origine, un travail de co-construction.

Effectivement, l'agence a fait le travail de venir nous le présenter, notamment dans des commissions territoriales. En général, il n'y a pas vraiment de surprise. C'est quelque chose de travaillé en amont. D'ailleurs, il est indiqué dans le texte que « les agences de l'eau participeront activement aux travaux pilotés par (...) ». Je peux attester que sur notre secteur, c'est fait.

Un petit peu plus loin, on parle de l'évaluation des politiques et de leur efficacité. Finalement, je suis assez contente parce que cela revient à ce que je vous demande pour les travaux internes avec mon histoire de comptabilité analytique. Je veux que nous puissions mesurer si nos politiques sont efficaces et combien cela nous coûte.

M. DORON :

Je pense qu'un contrat d'objectifs et de performance – cela a été rappelé en avant-propos – est un mal nécessaire et indispensable puisque cela fixe un cap pour l'agence de l'eau.

Pour autant, nous voyons bien que dans ce document, un certain nombre d'objectifs assignés à l'agence de l'eau dépendent d'autres acteurs. Qui plus est, des interférences parlementaires interviennent régulièrement pour à la fois remettre l'ouvrage sur le métier et remettre en cause certains principes fondamentaux qui visent à garantir le bon état écologique.

Le débat d'hier sur l'état des lieux et les questions des facteurs principalement identifiés comme limitants, notamment pour ce qui a trait à l'hydromorphologie, nous rappelle et nous renvoie à la responsabilité de ces personnes qui veulent laver plus blanc que blanc, sans pour autant être cohérentes.

On demande aux établissements publics des objectifs dont on sait qu'ils n'ont pas les leviers pour les atteindre à terme, encore moins les moyens pour le faire, que ce soit des moyens humains ou des moyens externes, qu'ils soient d'ordre réglementaire ou législatif.

Par voie de conséquence – cela vient d'ailleurs télescoper le débat précédent sur le rôle des préfets –, ceux-ci ne sont pas forcément toujours à l'unisson. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le rappeler hier. Nous voyons la position de certains préfets qui dénoncent carrément la feuille de route qui leur a été imposée et qui disent vouloir, d'une certaine manière, la paix sociale, peut-être avec des visions moins avouables par ailleurs.

Je pense que ce document, dans sa construction, dans son écriture et dans son équilibre, répond à une commande qui est à remplir pour un établissement public. Pour autant, il y a un certain nombre d'objectifs qui, s'ils ne sont pas atteints, ne doivent pas être renvoyés à la seule responsabilité des agences de l'eau et donc des programmes d'intervention qui vont avec.

Cela emporte bien évidemment la question des moyens. Le terme de « contrat d'objectifs et de performance » devrait être complété pour donner « contrat d'objectifs, de moyens et de performance ». Cela rejoint les questionnements qui ont prévalu au début de ce conseil d'administration sur le fait que l'on réduise une fois de plus les moyens d'intervention des agences de l'eau et que l'on vient y ajouter des choses qui n'ont pas forcément lieu d'être, du moins qui ne sont pas prioritaires dans le contexte actuel, qu'il soit budgétaire d'ailleurs ou principalement environnemental.

Mme MENEZ :

Je veux dire quelques mots en réaction aux différentes interventions. L'efficacité de l'action publique doit être notre boussole pour utiliser au mieux le peu d'argent qui nous reste et avoir les actions les plus efficaces et les plus impactantes possible dans ces conditions.

Je précise qu'un bilan à mi-parcours est prévu. Cela permet de faire évoluer les objectifs et de voir comment on les atteint.

J'entends la dernière remarque sur le fait que les agences ne sont pas les seules responsables de l'atteinte de ces objectifs. C'est d'ailleurs pour cela que c'est un contrat entre l'Etat et les agences de l'eau et que nous jouons notre rôle, y compris avec les préfets quand c'est nécessaire, pour nous assurer de l'atteinte de ces objectifs.

M. ALBERT :

Je trouve qu'il y a des objectifs, des moyens et de la performance à trouver. Néanmoins, nous sommes toujours à nous remettre en cause, les uns et les autres, sur notre façon de travailler. J'ai beaucoup échangé avec M. Obled sur les commissions territoriales qui sont là et qui sont peut-être une révolution dans notre façon de travailler. Nous ne pouvons pas tout centraliser à Orléans et avoir 36 préfets qui viennent ici. Il faut qu'à un moment donné, notre temps soit concis et nous permette de travailler les sujets.

En attendant, il faut que cela remonte des territoires. Comment arriver à attirer les préfets dans ces commissions territoriales ? Cela dépend aussi de la sensibilité des préfets au sujet de l'eau. Certains arrivent dans un secteur et ne savent pas si l'eau est potable ou s'il y a une continuité écologique. C'est déjà compliqué. Comment les impliquer dans ces commissions territoriales ? Ils ont bien la vision du territoire et doivent apporter tout cela aux commissions territoriales.

Nous avons une sorte de révolution d'agence et de territoire à trouver pour apporter les performances de demain.

M. DEGUET :

J'ai trois remarques. D'abord, vous donnez le nombre de cibles respectées par secteur. Quand il y a deux cibles, il serait mieux que vous donniez chacune des deux cibles que nous sachions un peu ce qu'il en est. Je cherche les indicateurs. Je vois les cibles sur les redevances. Je cherche ce que c'est. C'est le nombre de redevances contrôlées, le nombre de redevables contrôlés, etc. Quel est le taux qu'on se fixe ? On nous reproche beaucoup de faire du baratin. Tant qu'à faire, donnons des indicateurs chiffrés de manière à ce que l'on sache un peu ce que nous faisons et pas simplement des éléments agglomérés.

Ma deuxième remarque est plus anecdotique. Je voudrais savoir ce qu'est le pack Etat. J'aime beaucoup le terme. J'imagine que cela vient du rugby. Je ne sais pas d'où cela sort. Si quelqu'un peut me donner la définition précise du périmètre du pack Etat, je serais assez satisfait.

Ma troisième remarque porte sur le chapitre 2 du bilan qui a été dressé et qui m'interroge. Je lis : « Un 11^e programme agile en mesure de s'adapter au contexte inédit de sa mise en œuvre et de satisfaire de nouvelles exigences nationales mais en se détournant de l'atteinte de certains objectifs du COP ». J'en déduis que nous avons passé un COP avec l'Etat, mais que celui-ci nous a changé le contexte de façon totalement imprévue. Par conséquent, il nous demandait de respecter un COP mais en même temps, il nous donnait tellement d'autres choses à faire que ce n'était pas possible de régler le COP. Je le comprends ainsi. Il y a eu des réactions parfois vives des instances à cet égard. Je trouve la formulation très savoureuse.

En gros, c'est un contrat d'objectifs. Il est clair que si l'Etat change les règles en permanence, il serait difficile de tenir un contrat d'objectifs. J'ai l'impression qu'on le dit de façon euphémisée histoire de ne pas trop vexer. Je vérifie qu'une fois l'euphémisme enlevé, c'est bien cela qui est écrit.

M. OBLED :

Nous avons un COP dont la durée correspondait à celle du programme. On peut avoir des interrogations sur la bonne articulation entre le COP, le programme et le Sdage. Evidemment, tout a été pensé pour être coordonné. Néanmoins, il n'y avait pas l'attention qui a été portée cette fois-ci de bien préciser qu'un COP n'est pas le copier-coller du programme. C'est pour cela que nous sortons un peu des documents qui sont structurants pour l'agence pour dire ce qu'est un établissement public de l'Etat qui travaille avec un conseil d'administration où l'Etat est minoritaire. Tout ce qui est dedans rappelle un peu cela. Cela reste néanmoins un établissement public de l'Etat qui doit travailler avec les préfets.

Par ailleurs, le programme a été changé à plusieurs reprises. Par contre, le COP ne l'a pas été. Nous avons eu une divergence progressive. Nous aurions peut-être dû réviser le COP mais nous ne l'avons pas fait. Il y a un écart par rapport aux objectifs. Le plan Eau, par exemple, a changé les choses. C'est bien cette lecture qu'il faut avoir.

Pour l'avenir, l'idée n'est pas de refaire ce qui avait été fait la dernière fois. Un des exemples, c'est le pack Etat qui n'a rien à voir avec le Paquito mais qui essaie d'être en bonne ambiance.

L'idée du pack Etat est que dans chaque territoire, le préfet soit en coordination. Il y a les services de l'Etat mais il y a aussi les opérateurs de l'Etat, avec un degré d'autonomie qui n'est pas le même selon les opérateurs de l'Etat, mais tout cela constituant une famille qui est bien l'Etat et qui, au bout du bout, doit mettre en œuvre une politique publique. Les instructions arrivent soit directement au préfet de la part du Premier ministre et de chacun des ministres selon le décret 63, soit par le biais des tutelles pour les établissements publics.

L'objectif est que tout ce qui part d'en haut et qui passe par des fourches qui ne sont pas les mêmes puisse, sur un territoire, rester cohérent. D'un point de vue opérationnalité, nous essayons de faire en sorte que tout le monde se parle et que l'on veille à la cohérence et à la lisibilité de l'action publique.

Cela étant, nous l'éprouvons tous les jours et ce matin encore, les caractéristiques « bassin » et la pluriannualité qui caractérise l'agence doivent être prises en compte. Nous essayons d'articuler dans les décisions les choses sur le terrain. Ce matin par exemple, avec un préfet, l'idée était de regarder les possibilités offertes par le programme. Il se trouve qu'il y avait des choses qui étaient envisagées localement mais qui n'étaient pas possibles par le programme. Si ce n'est pas possible, on s'en accommode et on regarde comment on s'articule. De fait, est-ce que cela vaut le coup de présenter dans cette instance une dérogation ? Typiquement, ce matin, la question n'est pas encore tranchée. Nous échangerons. S'il y a une dérogation qui est souhaitée, nous viendrons vous la présenter. En revanche, si l'on estime que dans la répartition des rôles des uns et des autres entre le réglementaire, etc., ce n'est pas la peine, donc ce ne sera pas la peine.

Le pack Etat était aussi mis en avant pendant la crise agricole. Certains dans la contestation essayaient d'appuyer sur les divergences supposées ou réelles, craintes ou dénoncées, qu'il pouvait y avoir entre le représentant de l'Etat et un opérateur de l'Etat. Le but est de montrer qu'il y a une cohésion dans les politiques publiques menées par l'Etat.

Mme MENEZ :

C'est notre jargon et c'est peut-être malheureux de le retrouver dans le COP. C'est vraiment cet enjeu de mettre en cohérence l'action de l'Etat dans les territoires.

Mme DUMAND :

En ce qui concerne les indicateurs, merci pour votre vigilance. Pour la partie relative au bilan du dernier COP, résultats propres à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, j'entends votre besoin d'aller plus précisément dans l'atteinte ou non, sur la totalité de la durée du COP, des cibles qui avaient été les nôtres. J'ajouterai à la fin du bilan un tableau récapitulatif de tous les indicateurs avec les cibles qui étaient les nôtres, qu'elles aient été atteintes ou pas. Effectivement, le dernier COP n'a pas été révisé, d'où l'écart qui a pu apparaître sur certains indicateurs.

Pour la partie du nouveau COP dans lequel nous sommes presque déjà, les cibles sont toujours en train d'être travaillées à partir des propositions des collègues de l'agence. Nous nous calons sur nos moyens mais aussi sur les priorités du 12^e programme. Une information vous sera faite en mars avec l'indication précise des cibles attachées à chaque indicateur quantitatif.

M. GANDRIEAU :

S'il n'y a pas de commentaires supplémentaires, je vous propose de voter la délibération page 124. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Contrat d'objectifs et de performance 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-167 du 11 décembre 2025.

PREVISION DE RECOURS AUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Point « autres » n°1 de l'ordre du jour

Mme DAVAL :

Le premier point d'information qui va vous être donné concerne les prévisions de recours aux prestations intellectuelles.

Par une circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022 a été établie une nouvelle politique pour le recours aux prestations intellectuelles par les administrations et les établissements publics de l'Etat.

Pour les établissements publics dont les charges de fonctionnement sont supérieures à 60 M€, il est demandé, d'une part, de définir et de transmettre au ministère de tutelle ainsi qu'au contrôleur budgétaire avant la fin de l'année 2025 les règles internes d'engagement et de suivi de ces prestations, et d'autre part, de publier annuellement sur le site internet avant le 30 avril de chaque année un bilan des dépenses réalisées sur les deux exercices précédents pour ces prestations intellectuelles et de conseil externalisées. Huit segments d'achats sont concernés par un suivi renforcé.

Au niveau de la commission, il n'y avait pas eu de demande spécifique par rapport au débat. La commission avait pris acte de cet exposé.

Mme DUMAND :

Nous avons effectivement des obligations du fait de l'atteinte du seuil des 60 M€ de charges de fonctionnement. Nous nous sommes donc engagés à suivre plus particulièrement ces prestations intellectuelles. Vous voyez dans la diapositive le contenu de ces obligations. Nous suivons bien sûr toutes nos dépenses mais plus particulièrement ces dépenses-là.

Vous retrouvez dans le dossier les besoins qui ont été exprimés pour l'année 2026 parmi toutes nos dépenses particulières.

Nous reviendrons vers vous en mars 2026 puisque nous avons aussi une obligation de transparence. Non seulement nous devons le publier sur notre site internet avant le 30 avril mais en mars, avant cette publication, nous reviendrons pour vous présenter les dépenses relatives à ces prestations intellectuelles qui ont été réalisées sur les deux exercices précédents. Vous voyez en plus petit les focus que nous ferons en mars 2026 au moment du compte financier.

BILAN ANNUEL DES CONTROLES INTERNES

Point « autres » n°2 de l'ordre du jour

Mme DAVAL :

Le deuxième point d'information concerne le bilan annuel des contrôles internes. Une évaluation annuelle des contrôles internes doit être présentée aux membres du conseil d'administration. Dans le rapport sont présentés le nombre de dossiers contrôlés, le taux d'erreur et l'impact financier par type de contrôle interne.

A l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la mission Contrôle, Qualité et Performance est chargée de mettre en œuvre le programme annuel de contrôle interne qui permet de donner à la direction générale une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des risques des opérations.

Le programme de contrôle interne complète la démarche qualité dans laquelle s'est engagée l'agence depuis plusieurs années.

Les résultats des contrôles peuvent conduire à des propositions d'amélioration ou à des actions correctives.

Lors de la commission, une demande a été formulée afin de connaître les causes d'erreurs relevées dans les contrôles de redevances. Cette demande sera intégrée pour le bilan annuel 2026.

La commission a pris acte de cet exposé.

Mme DUMAND :

Effectivement, au sein de l'agence de l'eau, la mission Qualité, Contrôle et Performance réalise ces contrôles internes qui sont de différentes natures. Nous l'avons vu tout à l'heure pour le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable, avec le rôle de l'agente comptable. En l'occurrence, nous parlons d'autres contrôles, à savoir les contrôles internes qui ne visent pas obligatoirement que des dépenses.

Un plan est adopté en comité de direction chaque année auquel nous rendons compte également. Il s'agit bien de garantir la responsabilité du gestionnaire public de l'établissement, à savoir le directeur général de l'agence. Nous nous inscrivons aussi en cela dans une réponse à une préconisation de la Cour des comptes qui nous demandait de vous présenter les résultats de ces contrôles.

Dans la diapositive suivante, vous voyez les contrôles qui ont été réalisés en 2025, avec les enjeux que nous avons poursuivis en réalisant ces contrôles, non seulement la bonne utilisation des deniers publics mais aussi notre soutenabilité – notre projet a été validé par nos tutelles pour 2026 – ainsi que la sécurité juridique de toutes les décisions auxquelles vous participez.

Vous voyez les exemples de réalisation de contrôle :

- la conformité des aides ;
- après la réalisation du projet et des travaux, s'assurer que les objectifs technico-environnementaux ont bien été atteints ;
- le contrôle des redevances a posteriori ;
- celui des marchés publics dans le cadre des règles de la commande publique bien contraignantes ;
- celui des recrutements puisque nous appliquons un quasi-statut ;
- des annulations et déagements d'aides qui relèvent des aléas de gestion de nos dossiers d'aide.

SUITE DU RAPPORT 2024 DE LA COUR DES COMPTES : PLAN D'ACTION

Point « autres » n°3 de l'ordre du jour

Mme DAVAL :

Nous enchainons avec le dernier point d'information que nous voulions vous soumettre et qui concerne le plan d'action à la suite du rapport 2024 de la Cour des comptes.

A la suite du dernier contrôle des comptes et de la gestion financière couvrant les exercices 2019 et suivants, un relevé des observations provisoires/définitives a été publié le 27 mai 2025. Son contenu a été présenté au CA du 3 juillet 2025. Le rapport de présentation décline le plan d'action. Il n'y avait pas eu de remarques particulières relevées lors de la commission.

La commission a pris acte de cet exposé.

Mme DUMAND :

Merci d'avoir recontextualisé ce rapport des observations définitives du 27 mai dernier que nous vous avons déjà présenté en conseil d'administration. Là, nous sommes dans la phase active.

Nous avons trois rappels au droit. Vous voyez dans la diapositive les études qui sont en cours, notamment pour le premier rappel au droit. Vous avez entendu parler il y a quelques instants de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable, qui répondent en partie au rappel au droit relatif à l'évaluation de ce contrôle interne.

En ce qui concerne le temps de travail des agents au sein de l'agence de l'eau, c'est un point qui est mis à l'ordre du jour du prochain CSA qui a lieu le 18 décembre 2025.

Dans la diapositive suivante, vous voyez les réponses que nous apportons aux recommandations qui relèvent exclusivement de l'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. J'ai conservé la numérotation sans reciter les recommandations qui sont dans les mains d'autres acteurs, que ce soit notre direction de l'eau et de la biodiversité mais aussi d'autres ministères. Vous voyez où nous en sommes pour l'instant.

Concernant le contrat d'objectifs, nous venons d'en parler, les travaux sont en cours. Vous avez le rapport dans le dossier.

Les critères financiers sont déjà pris en compte pour les plans de contrôle de l'année prochaine. Les derniers taux qui ont été votés en juillet 2024 participent au rééquilibrage. Dans le rapport, vous avez une explication plus large.

Pour l'atteinte des objectifs du COP, nous nous y attelons chaque année puisqu'un bilan annuel vous est présenté.

Mme BRUNY :

J'ai deux remarques. La première porte sur le rapport précédent concernant les contrôles internes. Je trouve que les chiffres qui nous sont remis sont intéressants. Nous voyons que nous récupérons des sommes qui ne sont pas négligeables, d'où l'intérêt de bien faire ces contrôles.

A propos de la suite qui est donnée au rapport de la Cour des comptes, tous ces dossiers sont extrêmement précieux.

Je suis vraiment attachée au point concernant les modalités de mise en œuvre sur les aides accordées. On constate quelquefois des présentations de documents erronés, falsifiés, avec des manquements délibérés ou des manœuvres frauduleuses. Il semble que vous devez garantir la possibilité, pour les personnes auxquelles vous voudriez mettre des amendes, de faire des recours. Vous reviendrez donc vers le conseil d'administration le plus tôt possible mais avant, vous devez voir avec la DGFIP.

Je voulais faire une autre remarque. Les taux qui sont présentés dans le diaporama ne sont pas les bons puisqu'il y a une version en vigueur de cet article L. 115-1. Il faut restituer la somme. Il y a une majoration de 50 % si c'est un manquement délibéré et 100 % de la somme, c'est-à-dire 200 % de remboursement, en cas de manœuvre frauduleuse. C'est une mise à jour du 2 juillet 2025.

Mme ROUSSET :

Je suis un peu confuse. Je me demandais si le conseil scientifique correspondait à de la prestation intellectuelle.

M. OBLED :

Ce sont les règles émises à la suite de la jurisprudence McKinsey. Le conseil scientifique n'est pas concerné.

POINT SUR LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES EN TERMES DE DEPENSES DE COMMUNICATION ET CONSEQUENCES SUR NOS ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2026

Point « autres » n°5 de l'ordre du jour

M. OBLED :

Cet été, le Premier ministre Sébastien Lecornu avait communiqué sur une volonté du gouvernement de limiter les dépenses de communication de l'Etat et de chacun de ses opérateurs. Cela s'est traduit par une circulaire du Premier ministre qui était envoyée à tous les services et opérateurs de l'Etat et qui prévoyait de baisser les dépenses de communication pour la fin de l'année 2025 et pour 2026.

La circulaire demande de faire - 20 %. Ces - 20 % sur la communication ont été évidemment pris en compte pour construire le budget initial 2026. Réussir à faire cela n'est pas forcément simple puisque cela se fait d'une année sur l'autre. Aussi, j'ai pris une décision en interne dont je souhaitais vous rendre compte.

D'abord, nous allons faire des économies sur les dépenses de relations presse.

Nous allons faire des économies également sur les dépenses en lien avec l'évènementiel, notamment les différents salons. Pour ne rien vous cacher, nous dirons à l'ensemble de ceux qui peuvent nous accueillir sur des salons que nous ne venons que si le prix baisse de 20 %. Puis, pour certains salons qui nous semblaient moins intéressants, nous envisageons de ne pas y retourner.

Par ailleurs, nous n'allons pas lancer un marché que nous avons prévu sur la signalétique.

Enfin, il y aura une baisse aussi sur les prestations graphiques.

Cela touche l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat. Une autre annonce du Premier ministre est arrivée plus récemment mais qui, à ce stade, n'a pas été traduite dans un document de cadrage. Cela pourrait nous amener à faire des choix supplémentaires. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui puisque je n'ai pas de cadrage clair et précis.

Mme HAAS :

Je débarque donc je ne comprends pas du tout de quoi vous parlez. Quelle est cette histoire de lettre de cadrage future ?

M. OBLED :

C'est une circulaire qui date d'octobre et qui est accessible à tous. Elle a été adressée à tous les ministres qui ont dû la décliner dans chacune des administrations centrales, en demandant aux opérateurs de l'Etat d'en tenir compte. La consigne est de baisser de 20 % les budgets liés à la communication.

Un communiqué de presse de Matignon, qui est récent, indiquait que la réflexion se poursuivait. Cela va plus loin que la baisse des crédits puisque l'idée est d'avoir un meilleur pilotage de la communication de l'Etat en renforçant le rôle des instances dédiées, au SGG notamment, et en annonçant de possibles baisses supplémentaires pour certains opérateurs de l'Etat, notamment pour ce qui concerne les subventions qui leur sont données par l'Etat.

Comme vous le savez, l'agence de l'eau n'est pas financée par les subventions pour charges de service public mais bien par des recettes affectées. Ainsi, des questions se posent sur le degré d'impact pour tel ou tel opérateur.

A ce stade, puisque c'est une circulaire, le budget qui vous a été présenté tout à l'heure a tenu compte de cette baisse de 20 %. Je vous disais par quoi cela se traduisait. Il y a notamment des salons auxquels nous ne participerons plus. Puis, il y aura des salons pour lesquels nous essayerons de négocier les prix et si ce n'est pas possible, nous ne les ferons pas.

M. GANDRIEAU :

La baisse des budgets fait que des choix se font. Dans la même veine, Mme Mézière-Fortin souhaite pouvoir porter, lors d'un prochain CB, un point de vigilance sur les tensions que connaît la ligne d'aides en matière de sensibilisation. Il va nous falloir décider comment et jusqu'où accompagner les associations, mais plus globalement la question de la sensibilisation, dans les différents accords et conventions.

Ce sujet va donc revenir et il sera porté par la présidente de la commission Communication et Actions internationales.

Nous revenons aux points « programme ».

**REVISION DE LA LISTE DES SYSTEMES
D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES (SAP)
ET ETABLISSEMENTS PRIORITAIRES INDUSTRIELS (EPI)**

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

M. POIRIER :

Bonjour à tous. Nous passons à la révision des listes des SAP (systèmes d'assainissement prioritaires) et des EPI (établissements prioritaires industriels) avec deux entrées : ceux qui sont contributeurs en macropolluants et les autres contributeurs en micropolluants.

Il y a eu deux étapes de validation de ces listes. La première étape a été effectuée pour les deux niveaux (macro et micro) en décembre 2024.

Concernant les macropolluants, nous avons validé à l'époque 275 SAP et 34 EPI.

S'agissant des EPI micropolluants, nous avons identifié et validé 74 EPI.

La seconde étape qui justifie le passage en CA, c'est l'évolution de ces listes avec une validation en décembre 2025.

Nous allons procéder par étape. D'abord, nous allons aborder la question des macropolluants, ensuite des micropolluants.

Concernant les macropolluants, le principe général est d'avoir privilégié les systèmes d'assainissement qui ont la plus grosse marge de progrès en matière de collecte et de traitement des eaux usées.

Nous avons deux niveaux de déclinaison en considérant l'incidence sur les cours d'eau, avec une identification des rejets dans une masse d'eau de cours d'eau à risque de non-atteinte et où l'on avait un gain plus important en phosphore. C'est une finesse un peu plus poussée sur les cours d'eau.

Ensuite, nous avons un deuxième volet sur les usages sensibles. Cela porte sur la question des profils de baignade ou de vulnérabilité. On peut intégrer aussi la conchyliculture.

Ainsi, nous avons une grille de lecture pour la sélection à partir des macropolluants. Qu'est-ce que cela donne ?

Après ces différents travaux, le bilan est que nous avons 548 SAP qui se déclinent de la manière suivante : 415 SAP macropolluants, 143 SAP microbiologiques et 10 SAP au titre des deux enjeux, c'est-à-dire qui cumulent les deux volets, puis 61 EPI macropolluants. Vous avez la répartition sur la carte : en points verts les SAP et en triangles violets les différents EPI répartis sur le territoire du bassin.

Cette première proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

La délibération est en page 11.

M. ALBERT :

Je trouve que le calcul pour arriver à décider sur les stations d'épuration remonte à longtemps. Il faudrait regarder ce calcul et voir comment certains territoires ont investi. J'ai eu des remontées de mon propre syndicat qui a fait deux stations d'épuration neuves et qui se retrouve en SAP. Ils ne voient pas ce qu'ils vont pouvoir faire d'autre, à moins de faire des microtravaux qui vont apporter quelques éléments mais pas des éléments fondamentaux.

Dans les 415 qui sont en haut, on aurait besoin d'y regarder. A un moment donné, on aura mis des SAP qui n'auront jamais de travaux dans le 12^e programme.

Par ailleurs, il y en a d'autres dans les territoires qui sont sur des enjeux mais qui ne sont pas pris en compte. Nous ne pouvons pas mettre non plus 600 ou 700. A mon avis, il faut revoir ce calcul qui, pour moi, est un peu vieillot dans le choix des SAP.

Mme ROUSSET :

Certes, il y a eu une unanimité à la commission. Il y a eu néanmoins quelques commentaires et observations. Il était indiqué lors la présentation qu'un travail de concertation avait été mené avec les territoires. Je disais que je modulais cette affirmation. Il y a peut-être eu du off avec certains techniciens. En tout cas, les élus n'avaient pas été associés.

Puis, j'abonde dans le sens de M. Albert. Il est vrai que le programme sélectionne des dossiers sur lesquels il ne va pas, donc ce n'est pas la peine. En même temps, c'est fait de telle manière qu'il zappe certains secteurs qui sont ciblés par ailleurs avec d'autres de vos travaux.

Pour ma part, je vote pour mais sous réserve qu'un nouveau travail un peu plus fin soit fait sur les territoires – c'est ce que nous avons admis en commission – et qu'à la marge, des stations qui étaient dans l'ancienne liste, et qui ont disparu, puissent revenir parce qu'elles étaient pertinentes. Je veux en avoir la confirmation avant de voter pour.

M. POIRIER :

Effectivement, Mme Rousset avait pointé cela à la commission. La réponse qui avait été apportée était que les services pourront revenir vers vous pour réexpliquer, donner les éléments d'information et de compréhension de la méthode.

M. OBLED :

C'est territoire par territoire. De toute façon, notre capacité à accompagner va nous amener à surprioriser. Nous reviendrons vers vous dans une commission adéquate pour vous dire que les engagements aujourd'hui, et ce qui reste pour 2026, ne nous permettront pas de faire face à la demande d'accompagnement de la part des collectivités pour l'assainissement. De fait, nous allons devoir prioriser de manière très forte. Néanmoins, s'il y a lieu, s'il y a un besoin ou s'il y a une proposition de certains territoires que nous venions présenter et discuter, nous le ferons. C'est ce que nous avons indiqué en commission Programme.

Pour tous ceux d'entre vous qui sont concernés ainsi que vos collègues membres des commissions territoriales, nous pourrons venir expliquer précisément territoire par territoire. De toute façon, il est certain que nous n'en ferons pas 415. Nous n'en ferons même pas 300.

Nous pourrons nous reposer la question au moment où nous verrons ce que nous pourrons engager dans quelques mois.

M. ROUSSET :

Il faut peut-être resituer le contexte dans la stratégie d'intervention qui est la nôtre au 12^e. Nous aidons tous les travaux d'assainissement dès lors qu'ils sont identifiés comme étant prioritaires dans un schéma directeur. Nous avons des priorités. Effectivement, nous avons quelque chose à gérer en 2026. Toutefois, ceux qui n'apparaissent pas là seront éligibles les années suivantes à une aide de l'agence de l'eau, avec des taux différenciés, à partir du moment où ils se retrouvent dans une zone de solidarité ou dans un système d'assainissement prioritaire.

Il y a bien des aides prévues au-delà de ces systèmes d'assainissement prioritaire. Aujourd'hui, ils sont calés. Ils représentent un peu moins de 10 % de notre parc. Cela correspond à peu près à notre part dans le budget de l'eau du bassin qui est d'environ 10 %. En l'occurrence, nous avons essayé d'identifier à peu près 10 % de notre système d'assainissement.

J'entends bien la nécessité de répartir sur certains territoires. Le fait que les travaux de la station soient en cours, cela nous a peut-être échappé. Il y a peut-être aussi des travaux sur les réseaux. Je n'en sais rien. Les travaux de la station nécessitent peut-être de mettre un traitement tertiaire sur du phosphore. C'est un peu tard mais c'est peut-être jouable dans d'autres stations.

Tout cela va être difficile à traiter de façon générale. Nous sommes toujours disponibles pour aller rencontrer les territoires pour continuer cet échange-là. Comme l'ont dit le président de la commission et le directeur général, cette liste peut évoluer au fur et à mesure. De toute façon, il y aura une révision du 12^e programme. Nous ferons le bilan de ce que nous avons pu faire. Cette liste n'est pas figée pour les cinq prochaines années. Elle est possiblement révisable au fur et à mesure des échanges et des données nouvelles.

M. MARQUES :

Je vais voter pour. Je souligne le gros travail accompli par les collègues sur ces listes en lien avec l'état des lieux puisque c'est de la métadonnée qui croise d'une part l'état des lieux et d'autre part les pressions et les travaux sur ces SAP et EPI.

Je voulais faire remonter, comme je l'ai fait en commission Programme, une alerte de mes collègues chargés d'intervention « assainissement et eau potable » en délégation. Ils vont avoir face à eux, en 2026, des élus locaux, pour certains en campagne municipale, qui vont voir leurs redevances augmenter pour la part « collectivités », parfois de façon importante.

Parallèlement, ces élus vont se voir refuser des aides puisqu'on repousse chaque année une sorte de demandes et de projets complets qui sont déjà préemptés. Cela veut dire que sur les aides « eau potable et assainissement » de 2026, nous avons déjà une part importante qui n'est pas attribuée officiellement mais qui est déjà fléchée vers des demandes reçues en 2025 parce que nous avons fait la même chose en 2024.

Nous demandons des règles de gestion claire à ce sujet pour prioriser parmi les priorités. Il ne doit pas y avoir beaucoup de nouveaux projets qui pourront rentrer dans les lignes budgétaires réduites à la suite de différents phénomènes.

M. OBLED :

Effectivement, nous en avons parlé en commission Programme. Après la commission Programme, nous avons encore fait un point avec les collègues concernés. Dès le début de l'année 2026, j'aurai plusieurs choses.

La première est un message à l'ensemble du collectif de travail pour dire ce qu'il en est et cadrer les choses.

La deuxième, nous ferons aussi une information sur le site Rivage.

Puis, nous ferons une information un peu plus globale de communication à l'ensemble de nos interlocuteurs sur ce à quoi l'on peut s'attendre pour ne pas laisser espérer des choses que nous ne pourrions pas suivre.

De ce fait, nous allons faire en sorte que nos collègues sur le terrain ne soient pas seuls face à une difficulté mais que ce soit bien une politique portée par le directeur général.

Mme DAVAL :

Je ne participe pas au vote parce que je suis concernée par une usine du groupe.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération sur les SAP (page 134). Y a-t-il des oppositions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Mme ROUSSET :

Je m'abstiens pour les SAP.

- *Liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 12^e programme pour la période 2026-2030.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-168 du 11 décembre 2025.

M. GANDRIEAU :

Sur les établissements prioritaires industriels vis-à-vis de leurs rejets en macropolluants ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Liste des établissements prioritaires industriels vis-à-vis de leurs rejets en macropolluants au 12^e programme pour la période 2026-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-169 du 11 décembre 2025.

M. POIRIER :

Nous passons maintenant aux micropolluants. Pour rappeler la méthode, il s'agit de faire un léger toilettage des EPI qui ont été identifiés en 2024 en supprimant les sites qui étaient inactifs ou en remplaçant des sites par d'autres.

Puis, il y a eu l'identification de nouvelles cibles en s'appuyant à la fois sur des analyses des résultats de l'état des lieux de 2005, donc sur des données de l'agence de l'eau. Cela a permis de sélectionner des masses d'eau à risque de micropolluants, d'identifier des substances responsables du risque et d'identifier des industriels émetteurs de certaines substances.

Le deuxième niveau d'analyse consiste à s'appuyer sur les données de la Dreal qui ont été qualifiées par un arrêté du 20 juin 2023.

Ces deux supports d'analyse ont servi à l'identification de nouveaux sites. Puis, il y a eu un aller-retour avec les expertises locales de l'agence et des services de l'Etat, ce qui nous amène aujourd'hui à 105 EPI micropolluants qui sont répartis sur 63 sites déjà identifiés et 42 nouveaux sites ajoutés à la liste.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GANDRIEAU :

La délibération est à la page 160. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme DAVAL :

Je ne prends pas part au vote.

- *Mise à jour de la liste des établissements industriels prioritaires vis-à-vis de leurs rejets en micropolluants au 12^e programme pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 non-participation).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-170 du 11 décembre 2025.

MODIFICATION DES FICHES ACTION QUA_2 ET QUA_3

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Nous passons maintenant aux fiches action QUA_2 et QUA_3. Nous en avons beaucoup parlé au comité de bassin hier, donc je ne souhaite pas que nous refassions le débat. Je demanderai simplement au Sgar de redonner la position de l'Etat s'il le souhaite mais avant, M. Poirier va nous présenter un ou deux slides.

M. POIRIER :

Cette délibération vous propose la modification des fiches QUA_2 « partager les prélèvements entre les différents usages » et QUA_3 « mettre en œuvre les outils de gestion collective des prélèvements pour irrigation ».

Pour la QUA_2, l'objectif était de traduire dans cette fiche la loi du 11 août 2025 qui vise à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur et qui prévoit que les études relatives à la gestion quantitative de l'eau intègrent une analyse des impacts socioéconomiques et des recommandations formulées en termes de volumes prélevables.

La proposition concrète était d'intégrer dans cette fiche, au taux maximal de 70 %, le financement des études socioéconomiques. C'était la première modification. Cela concerne aujourd'hui 45 analyses HMUC (35 en cours, 9 achevées et 1 en projet). C'est un enjeu important.

Pour la QUA_3, la deuxième modification avait pour objectif d'accompagner le renouvellement des prochaines AUP, d'appuyer le rôle stratégique des OUGC dans la mise en œuvre des volumes prélevables et de les accompagner financièrement avec un taux prioritaire de 50 %.

Pour ces deux modifications, il y a eu un avis favorable à la majorité avec 7 abstentions, ce qui a traduit non pas des situations de blocage mais des échanges plutôt pertinents qui ont permis de reposer le cadre de manière très apaisée. Cela donne les éléments pour apporter des compléments sur les fiches dans les mois à venir en fonction de ce qui sera proposé par les services de l'Etat au niveau du cadre de l'étude socioéconomique.

Ainsi, la discussion était utile et bénéfique pour la suite. La proposition a été adoptée à la majorité avec 7 abstentions.

M. CHOUMERT :

Je ne vais pas revenir sur les propos qui ont déjà été tenus par la préfète de région hier en comité de bassin. J'indique simplement que ces études socioéconomiques sont une obligation légale liée à la loi Duplomb et qui s'imposent dès lors que l'on a des études HMUC à réaliser ou déjà réalisées.

Les présidents de CLE ont manifesté une inquiétude vis-à-vis de leur capacité à assurer le financement et donc le portage rapide de ces études socioéconomiques qui sont indispensables. Ainsi, l'Etat a souhaité que puisse être proposé un taux de subvention de 70 %, qui est le maximum admis en la matière, afin de lever partiellement ce frein. Nous souhaitons évidemment l'implémentation de ce taux d'aide de la part de l'agence de l'eau.

M. DEGUET :

Premièrement, l'Etat ne nous demande pas d'appliquer la loi. L'Etat utilise le fait qu'il y a une loi pour faire porter un taux de 50 à 70 %. L'Etat ne fait que demander à l'agence de l'eau de payer le surcoût que lui ne peut pas payer. Soyons un peu clairs sur la situation.

Deuxièmement, nous nous sommes abstenus à l'issue d'une longue discussion d'où il ressortait que nous sommes tous absolument convaincus que dans la situation telle qu'elle est, il faut que les CLE puissent continuer à travailler. En effet, cela ferait trop plaisir à tous ceux qui ne veulent pas que les études HMUC arrivent au bout et qui ont saboté le travail des CLE pendant très longtemps.

que l'on arrive sur une démission des CLE. Par esprit de responsabilité, nous nous sommes abstenus sur une délibération qui, honnêtement, passe très mal. Je répète : ce n'est pas uniquement l'application d'une loi, c'est le financement d'une étude. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Ensuite, nous voulons souligner la précipitation dans laquelle cette mesure rentre dans le 12^e programme. Toutes les fiches du 12^e programme ont été étudiées de façon très détaillée et chaque fois avec un grand nombre d'études. En l'occurrence, nous avons été obligés d'introduire cette disposition. Comme il fallait l'écrire à toute vitesse, il y a un effet qui est que toutes les études économiques au titre des PTGE ont pratiquement disparu.

Nous étions extrêmement favorables à ce qu'il y ait des études économiques dans les PTGE. Nous faisons la différence entre les études scientifiques et les études de négociation en PTGE. Toutefois, comme les études en question n'étaient financées qu'à 50 % et qu'il fallait arriver à 70 %, il y a eu une espèce de micmac.

Je vais le redire ici un peu solennellement. On vote dans l'allégresse une augmentation de dépenses avec un budget dans lequel on est déjà au maximum des dépenses. On n'a pas plafonné les études. J'ai entendu la préfète dire, à juste titre, qu'elle espérait que ce serait de petites études qui ne seraient pas calibrées. Elles ne sont pas plafonnées non plus. Il serait logique que la somme qu'on va y mettre ne soit pas égale à celle qu'on a mise sur les études HMUC. Cela paraît une évidence. Or, toutes ces évidences ne sont pas dans le règlement.

Il y a une anticipation a minima sur la façon dont cela va s'appliquer. Je demande que tout cela repasse devant le CA, étude par étude, de manière à ce que le CA ait son mot à dire sur cette question puisque le cadre n'y est pas.

Dans la façon dont on prend les choses, ce sont évidemment les CLE qui vont commander ces études. Vous avez entendu hier nos questionnements et la réponse de Mme la Préfète sur le fait qu'il ne s'agit pas d'études qui puissent être menées par les chambres d'agriculture. J'espère que cette règle va être appliquée. Que les chambres d'agriculture fournissent les documents, c'est normal. La plupart du temps, elles les fournissent en trainant beaucoup des pieds.

Par contre, qu'elles mènent la méthodologie et qu'elles mènent l'étude elles-mêmes, c'est hors de question pour nous. Il faut que ce soit les collectivités territoriales. En général, quand on dit que ce sont les collectivités territoriales, c'est écrit car ces fiches sont très bien faites et elles disent qui peut être bénéficiaire. Pour l'instant, qui peut être bénéficiaire ? Public ou privé, point final ! Cela ne suffit pas comme garantie.

Cela donne beaucoup de clauses qui demanderaient des précisions. Il faudrait rajouter les études pour les PTGE. Il faut mettre des plafonnements. Il faut donner les critères. Il faut en plus dire qui va les porter.

J'avais un avis différent sur la QUA_3. Franchement, cela ne change rien au travail des CLE. C'est autre chose. C'est une petite revendication qui vient par-dessus le marché et qu'on passe à la louche pour refaire plaisir aux irrigants. Permettre qu'ils puissent être de nouveau financés pour étudier les AUP... Je rappelle que sur une ZRE, l'existence de l'OUGC et tous les travaux de l'OUGC sont largement financés par le fait que les irrigants ne paient pas la redevance au prix de la ZRE mais au prix de tout ce qui est à l'extérieur.

Regardez la redevance, l'écart entre les deux, ce n'est pas rien. Refinancer en plus des études pour qu'ils puissent faire leur travail... Le jour où l'Etat mettra fin à cette espèce d'exception qui est complètement folle et qui fait que l'on n'arrive même plus à appliquer les redevances sur ZRE parce qu'il y a un tel déséquilibre entre les domestiques et les irrigants, on pourra peut-être les refinancer. En revanche, les refinancer maintenant alors que nous n'avons pas de sous et qu'en plus, ils retrouvent de l'argent sur les redevances, cela fait beaucoup.

Je ne demande pas un vote séparé, ce qui m'aurait permis de voter contre la QUA_3 et avec plaisir. Nous allons rester sur l'abstention parce que c'est une situation d'urgence. Nous savons qu'il y a une situation dramatique. Ce n'est vraiment que cela.

M. POIRIER :

M. Deguet, ce que vous avez exprimé, vous l'avez évoqué en commission Programme. La réponse que nous avons faite, c'est que nous allons être amenés à retravailler le sujet en fonction de ce qui

va sortir des services de l'Etat sur l'étude socioéconomique. Il y a beaucoup d'applications derrière. Nous allons évidemment nous retrouver. Nous allons réaborder le sujet d'un point de vue très pratique. Aujourd'hui, nous répondons effectivement à l'urgence. Nous nous donnons du temps pour ensuite amender en fonction des cas.

M. DEGUET :

Nous sommes d'accord là-dessus. C'est bien pour cela que nous ne faisons que nous abstenir. Néanmoins, nous prenons date.

Mme HAAS :

Je ne suis pas membre de la commission. Nous ne sommes pas tous membres de la commission, donc nous découvrons certaines choses en CA. J'avais pris la parole hier au sujet des OUGC en lançant l'alerte qu'à un moment, ces questions de gestion quantitative et de gestion qualitative vont devoir se rapprocher parce que nous ne pourrions pas continuer ainsi. L'alerte sur la carte est très claire. En zone de répartition des eaux, il y a vraiment un effort à faire de mise à jour des aides pour que ce soit juste.

Nous sommes tous ici à la recherche de quelque chose de plus juste possible pour que certains ne se sentent pas durement affectés et durement punis alors qu'ils font des efforts. Cela a été rappelé tout à l'heure par rapport à des syndicats d'eau, etc. Il faut que nous soyons extrêmement attentifs et vis-à-vis des agriculteurs doublement parce qu'il n'y a rien de pire que de faire des efforts et se sentir malmenés.

Inversement, il faut aussi que nous puissions être très clairs sur les cadres dans lesquels nous sommes en capacité d'apporter de l'aide économique ou pas pour de vrais changements de fond.

M. DORON :

Cela ne vous surprendra pas que nous partagions les propos et les arguments exposés par M. Deguet. Non seulement nous les partageons mais nous les soutenons collectivement.

Je vais revenir sur la question des OUGC. Là, il y a un vrai sujet qui doit être plus qu'un sujet de vigilance. D'une manière générale, le constat dans les territoires n'est pas à la hauteur du cadre et du respect du cadre tel qu'il devrait être. Aujourd'hui, redonner une prime aux mauvaises pratiques doit interroger les membres du conseil d'administration.

Pour autant, je veux apporter un éclairage sur les études socioéconomiques. Je vais donner un exemple récent, très récent puisque c'était à la commission locale de l'eau du Sage Sarthe amont du 3 décembre dernier à laquelle j'ai participé.

Le préfet de la Sarthe, qui est le préfet coordonnateur de la démarche de Sage, a annoncé très froidement aux membres de la commission locale de l'eau que pour des raisons pratiques et dont certaines pourraient nous interpeller par rapport au droit, il avait souhaité confier cette étude socioéconomique aux chambres d'agriculture de la Sarthe et de l'Orne au motif que cela permettait d'échapper au Code des marchés publics, donc à toute consultation externe de prestataires qui seraient un peu moins juges et parties, avec tous les risques que cela peut emporter sur la crédibilité même de l'étude qui serait réalisée.

Puis, nous avons un deuxième faisceau d'alerte sur le fait qu'un des représentants de la chambre d'agriculture s'est exprimé en disant qu'il serait souhaitable qu'on n'aille pas faire une analyse sur l'ensemble des agriculteurs irrigants mais simplement par sondage. Je me méfie de ce type de dérive qui, d'emblée, introduit un biais dans la pertinence même de l'étude socioéconomique, au-delà du fait qu'elle soit confiée aujourd'hui, pour ce qui intéresse cette commission locale de l'eau, aux chambres d'agriculture, avec tous les risques que cela peut représenter. Même si les chambres d'agriculture étaient de bonne foi, il y aura toujours un moment où elles seront considérées juges et parties.

Mme ROUSSET :

Je rajoute que le choix du cabinet d'études est important. Nous l'avons vu sur le HMUC, certains sont venus pour s'engraisser sur le sujet sans être compétents. C'est le risque que nous avons. Je

ne fais pas de procès aux chambres d'agriculture. S'ils savent faire, c'est plutôt bien. Il faut juste trouver quelqu'un qui sait faire. On fait confiance. Puis, on relit point par point les documents. Nous savons faire cela aussi si nous le voulons. Simplement, je ne veux pas avoir de gens qui arrivent sur le marché et qui ne soient pas très sérieux. Je crains aussi l'inflation du coût de l'opération.

M. GANDRIEAU :

Nous sommes effectivement en urgence et parfois en cas d'urgence, on n'écrit pas les choses correctement. Nous avons des clauses de revoyure. Nous devrions nous revoir.

Je vous signale également qu'en OUGC, il y a des redevances OUGC.

Je mets aux voix la délibération sur la QUA_2 et la QUA_3 (page 167). Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Modification des fiches action QUA_2 « partager les prélèvements entre les différents usages » et QUA_3 « mettre en œuvre les outils de gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation ».*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 4 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-171 du 11 décembre 2025.

**MODELE DE DECISION D'AIDE RELATIVE A LA NOTIFICATION
A L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP) ET
AUX PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)**

Point « programme » n°4 de l'ordre du jour

M. POIRIER :

Dans cette délibération concernant le modèle de décision d'aide relative à la notification à l'ASP et aux paiements pour services environnementaux, c'est un cadre très formel qui nous permet d'acter le format de la décision.

En l'occurrence, il n'y a pas de sujet, nous avons eu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

- *Modèle de décision d'aide relative à la notification des aides HSI GC à l'agence de services et de paiement.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-173 du 11 décembre 2025.

- *Modèle de décision d'aide relative aux paiements pour service environnementaux (PSE).*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-174 du 11 décembre 2025.

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS « BIODIVERSITE MARINE » LIE AU PARC EOLIEN DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

Point « programme » n°3 de l'ordre du jour

M. POIRIER :

Je termine par la délibération qui concerne le règlement de l'appel à projets « biodiversité marine » lié au parc éolien de la baie de Saint-Brieuc.

Il s'agit, avec cet appel à projets, de sélectionner et d'accompagner des projets opérationnels de préservation et de renaturation de la biodiversité marine et littorale au sein des aires protégées.

Le montant affecté est de 380 k€.

Le taux maximum d'accompagnement financier est de 80 %.

Le démarrage de l'opération aura lieu le 15 janvier 2026.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GANDRIEAU :

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Lancement d'un appel à projets en faveur de la biodiversité marine et littorale concernée par le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc (AO1).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-172 du 11 décembre 2025.

BILAN DE LA 1^{ERE} ANNEE DU PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n°5 de l'ordre du jour

M. POIRIER :

En l'occurrence, nous sommes réellement sur la répartition des aides pour 2025. En 2025, nous avons consommé près de 100 % des enveloppes, ce qui traduit une bonne dynamique. Pour arriver à ce niveau d'engagement, il a fallu faire des choix. Les quelques éléments qui caractérisent ce choix, c'est que nous nous retrouvons aujourd'hui à déporter sur 2026 un peu plus de 35 M€ sur les lignes programme pour l'assainissement des collectivités. Cela veut dire que certains dossiers ont été scindés en deux engagements pour répartir la charge financière sur les deux années.

Je rappelle qu'il s'agit de faire trois adaptations de maquettes, dont deux signées par le directeur général, une très récemment.

Nous avons aussi 74 M€ de projets dits de transition entre le 11^e et le 12^e programme qu'il faut aujourd'hui assumer.

Cela veut dire que les choix que nous avons faits en 2025 vont forcément impacter 2026. Cela va nous engager à identifier un scénario pour que nous puissions répondre aux besoins notamment du domaine 2 pour l'eau potable et l'assainissement.

Cela nous permet aussi d'assurer les priorités du 12^e programme. Là, il y a un petit challenge. En effet, le conseil d'administration devra très rapidement, dès les premières instances, travailler à une simulation d'évolution de la maquette pour assurer la soutenabilité du programme.

Ainsi, il y a un enjeu sur le début d'année qui va être complexe et qui va nécessiter que nous nous tortillions les méninges.

C'est le volet financier de la conséquence de 2025 qui a bien fonctionné mais qui implique un début d'année 2026 ardu.

Ensuite, vous avez la répartition de l'ensemble des engagements sur le territoire en termes de montant et en termes de nombre de dossiers, avec une répartition à peu près similaire entre les deux indicateurs.

Par ailleurs, les accords de territoire sont aujourd'hui un outil qui se déploie sur notre territoire. Nous en avons actuellement 41. Puis, nous avons toujours les 137 contrats territoriaux. Vous sont présentés les montants qui sont non négligeables dans le cadre de ces contrats, avec un montant qu'il est intéressant d'avoir quand on est sur le territoire auprès de la profession agricole. Nous avons près de 40 M€ d'aides directes agricoles sur l'ensemble de notre territoire et c'est loin d'être négligeable.

Nous arrivons sur le volet « solidarité urbain/rural ». Cette solidarité urbain/rural se traduit par 68 M€ attribués en 2025 au titre du zonage France Ruralité Revitalisation. C'est loin d'être négligeable.

Sur le volet économique, nous avons 6,4 M€ sur les aides à finalités régionales qui viennent accompagner les territoires défavorisés.

Ce sont trois présentations qui me paraissent assez pertinentes pour illustrer l'année 2025.

M. OBLED :

Nous allons veiller à bien communiquer dessus. Vous vous souvenez, ceux qui étaient à la commission Planification, des histoires d'ETP dans les départements, etc. Ce sont des bilans qui sont intéressants et qui permettent de répondre à certaines questions que nous avons eues tout au long de la matinée sur l'efficacité du suivi, l'implication ou la territorialisation. Vous pourrez être dotés de ces outils quand vous serez chacun dans vos territoires.

SUITES DE LA COMMISSION DES AIDES REUNIE LE 3 DECEMBRE 2025

Point « aides » n°1 de l'ordre du jour

M. DEGUET :

Pendant qu'on met le premier diaporama, je vous signale que si vous voulez les documents, il faut maintenant que vous alliez sur Rivage. La plupart des éléments qui sont donnés, y compris les textes, sont sur Rivage, les délibérations qui sont votées également.

Concernant le rapportage de la commission des aides, des éléments sont donnés des deux côtés, dans la commission des aides et dans la commission Programme. Nous avons également abordé la question des politiques territoriales de l'Etat en termes de bilan. Je ne vais pas vous raconter à nouveau ce que M. Poirier vient de faire parfaitement. Je veux juste rajouter une chose.

Cette année, pour la première fois, nous ferons le bilan du 12^e programme. Quand nous ferons le bilan de l'année 2025, nous regarderons les objectifs qu'il s'était donnés et dans quelles mesures nous les avons atteints. Ce sera pour la prochaine fois, au début de l'année 2026.

Ce point qui vous est présenté prolonge des choses que M. Poirier a dites aussi. Vous voyez des lignes jaunes partout. Cela signifie que toutes les lignes ont été calées à 100 %. Pour cela, nous avons fait un déport du domaine 3 sur le domaine 2 de manière à ce que le domaine 2 soit suffisamment abondé et que le domaine 3 soit consommé complètement.

Je vais dire un mot supplémentaire concernant la ligne du haut qui est du hors plafond. Cela correspond à un plan vert. C'est l'état actuel mais nous finirons à 90 % comme pour les autres pour deux raisons. La première est que nous aurons probablement moins de recettes que ce que

nous avons prévu auparavant et la deuxième, nous aurons plus dépensé. L'ensemble va se refermer et nous arriverons aux environs de 90 %. Nous serons probablement à 99,6 %.

Nous en sommes à 15 % de l'ensemble des dépenses sur toutes les années du 12^e programme, ce qui est exactement ce qui avait été prévu. Si nous ajoutons tout ce que nous n'avons pas dépensé mais que nous allons dépenser parce que nous avons déjà prévu de dépenser, nous sommes à 17 %. Nous sommes donc largement au-dessus de ce qui s'est passé. Je ne reviens pas sur tous les éléments.

Nous avons reporté 35,57 M€ de dépenses déjà décidées sur 2026. Ce n'est pas rien quand on a environ 300 M€ à dépenser dans l'année. Cela veut dire qu'il y a plus de 10 % qui sont déjà votés de ce côté-là.

Je ne redis pas tout ce qui a été dit. Je ne redis pas non plus qu'il va falloir prendre des décisions et que ces décisions seront douloureuses.

Cela signifie que pendant toute la période passée, nous avons priorisé – ce sur quoi tout le monde était d'accord –, sauf que quand on priorise et qu'on n'a plus d'argent, cela ne veut pas dire qu'on fait des choses en priorité, cela veut dire qu'on ne fait que celles-là et encore pas toutes celles-là. Je dis la situation telle qu'elle est.

Ces questions générales étant dites, je ne crois pas qu'il y ait de commentaires particuliers à faire sur la diapositive que vous avez eue. Nous passons tout de suite aux décisions sur lesquelles vous allez avoir à voter, y compris sur des mesures dérogatoires ou particulières. Nous allons les passer une par une.

La première concerne Trégor Communauté. Elle passe devant vous parce qu'on avait fixé qu'on ne dépasserait pas 5.000 mètres linéaires pour les transferts. Je pense que c'est une histoire avec une île. Cela dépasse un peu les 5.000, c'est pour cela qu'elle arrive en dérogation.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. MARQUES :

Je ne prends pas part au vote sur l'ensemble de la commission des aides.

M. GANDRIEAU :

Sur la délibération que vient de présenter M. Deguet, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Travaux de création d'un réseau de transfert des effluents de la station d'épuration de l'île Grande vers la nouvelle station d'épuration du bourg de Pleumeur-Bodou. Lannion Trégor Communauté (Côtes-d'Armor).*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 1 non-participation).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-175 du 11 décembre 2025.

M. DEGUET :

La diapositive suivante concerne Clermont Auvergne Métropole. Je rappelle la cause de la dérogation. Il devrait y avoir, sur tous ces éléments, un schéma directeur de moins de dix ans. Il y en a un autre en cours mais qui n'est pas encore arrivé complètement. On remplace une délibération parce qu'il y a eu une erreur matérielle sur la délibération prise. Je ne me souviens plus quelle était cette erreur.

M. MORVAN :

C'était une erreur de numéro dans la délibération du conseil d'administration. A un endroit, il devait y avoir deux numéros différents par rapport aux deux dossiers d'instruction. Il n'y avait qu'un seul numéro. C'est vraiment une erreur toute bête de transcription.

Mme BRUNY :

Je vois que pour les deux demandes, les schémas directeurs ne sont pas à jour. Il faut absolument que l'agence demande aux collectivités d'avoir des schémas directeurs à jour. Ils doivent être revus régulièrement. Nous avons des règles. Si on ne les respecte jamais, cela ne va pas. J'aimerais bien qu'ils fassent la mise à jour. Tant pis, ils auront leurs aides après.

M. ALBERT :

Ce sont des cas particuliers. J'attire néanmoins l'attention sur le fait que pour revoir ces schémas directeurs, on a besoin de deux saisons. Il est parfois compliqué de les trouver parce que cela dépend de l'année. Il y a des années où l'on ne peut pas faire vis-à-vis des deux saisons. Même si c'est onze ans, ce n'est pas tout perdu. Il faut aussi relativiser les choses.

Mme BRUNY :

Si ce n'est pas possible de respecter les règles, on les change. Nous avons des règles. Que nous soyons obligés, dans nos rapports, de dire que nous ne respectons pas les règles, ce n'est pas agréable.

M. GANDRIEAU :

Le mot « dérogation » est fait pour cela.

M. DEGUET :

Vous avez vu que ce dossier est déjà passé en dérogation dans une autre commission. Je ne suis pas tout à fait sûr mais il me semble qu'ils étaient en train de réécrire et qu'ils n'ont pas fini la réécriture. Je pense que c'était la clause.

De ce point de vue là, vous avez complètement raison. Si l'on n'est pas en règle, cela passe en dérogation. Il s'agit de reprendre une décision du CA.

Je n'ai pas non plus le vote précédent. C'est certainement le même. C'est juste une histoire de numéro.

Mme ROUSSET :

Si ce dossier passe, c'est parce qu'il y a une nécessité à ce qu'il passe. Ils sont sur des travaux très importants depuis plusieurs années. La cohérence est complète. Certes, le document est à refaire mais nous sommes là pour faire des dérogations aussi. Il faut être honnête dans le travail. Ce n'est pas évident. Ils ont besoin de nous.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

- *Clermont-Ferrand Auvergne Métropole : renforcement du collecteur boulevard Pompidou à Clermont-Ferrand et restructuration du collecteur sud (phase 9) – Avenue du Mont-Doré à Beaumont.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-176 du 11 décembre 2025.

M. DEGUET :

La dérogation suivante tient au fait que c'est une acquisition foncière qui, en principe, était possible sur une aire d'alimentation de captage prioritaire. Nous sommes sur un captage qui est sensible mais qui n'est pas complètement classé prioritaire. C'est sur un bassin « algues vertes » sur lequel il y a une politique assez difficile à mettre en œuvre.

La dérogation porte sur une acquisition foncière importante de 24,6 ha dans la baie de Douarnenez. Elle a un rôle extrêmement important puisqu'il s'agit, si je ne me trompe pas, de garantir que ces 26 ha seront en prairie et en agriculture bio, donc pas d'apport de nitrates.

Le débat lors de la commission n'a pas porté sur la dérogation mais sur la question de la fondation Terre de liens. Le débat a été de savoir : comme c'est Terre de liens qui se portait acquéreur, avons-nous la garantie que les agriculteurs qui seraient mis dessus resteraient en bio et pour combien de temps ? Il s'agit effectivement d'une acquisition.

La délégation Bretagne a fait des recherches complètes dont vous allez avoir le résultat sur la diapo suivante.

Il se trouve que je suis adhérent à Terre de liens comme un certain nombre d'entre vous. J'en profite pour dire que je vais me déporter.

En gros, une fédération nationale a été créée en 2003. Il y a une foncière qui est habilitée à acheter, mais aussi à revendre, d'où le doute qui était possible.

Puis, il y a une fondation reconnue d'utilité publique en 2013. C'est à cette fondation que la subvention est accordée. Elle collecte des dons. Elle reste propriétaire des terrains. Elle les loue avec des baux environnementaux. Nous avons donc la garantie absolue que nous le donnons à une fondation dont l'objet est de garder les terrains et de les cultiver en fonction de ses objectifs. Par conséquent, ce sera occupé par des locataires, en l'occurrence des agriculteurs qui seront titulaires du bail et qui seront obligatoirement sur des cultures programmées.

Comme il y a eu 4 voix pour lors de la commission, 3 abstentions et 2 votes contre, il fallait que nous fassions la recherche. Je ne sais pas si les 5 personnes qui soit se sont abstenues, soit ont voté contre maintiendront leur vote. C'est l'occasion de le vérifier sur le vote du CA.

Mme ROUSSET :

Il y avait une autre question : est-ce qu'ils ne revendront jamais les terres ? Il ne faut pas qu'ils puissent revendre les terres au bout de cinq ou huit ans.

M. DEGUET :

Je vais vous répondre de façon précise. Il y a une ambiguïté. Une foncière, comme toutes les sociétés foncières, a pour but d'acquérir des terrains pour leur réserver une destination. Elle revend dans un certain nombre de cas. En l'occurrence, ce n'est pas la foncière qui est en cause, c'est la fondation. La fondation, telle que c'est écrit, ne revend pas.

Mme BERNARD :

Pour répondre sans aucun conflit d'intérêts, Terre de liens reste propriétaire des terres. Leur seule mission est de proposer un bail, une location aux éleveurs ou aux agriculteurs. Terre de liens, c'est que de la bio, donc cette terre restera en bio.

Mme ROUSSET :

Je ne comprends pas qu'un opérateur ne puisse plus vendre une fois qu'il a acheté.

M. GANDRIEAU :

Ce sont les statuts. Je pense que sur ce dossier, il est nécessaire de donner tous les éléments factuels à tous ceux qui ont des interrogations comme Mme Rousset ou d'autres. Je souhaite que ce soit bien clair mais là, nous allons voter.

M. ALBERT :

Je vais dire un petit mot parce que j'avais interpellé sur le sujet. Je suis un vieil élu. Je radote parfois.

J'avais toujours dit en commission Programme que j'étais favorable à ce que ce soient des collectivités qui soient propriétaires. Certes, cela me rassure de savoir que la fondation va rester propriétaire. Je regrette néanmoins que la fondation ne fasse pas des baux sur 18 ans. Il y aurait un avantage réel pour un jeune agriculteur qui s'installe, notamment en matière d'impôts fonciers. C'est regrettable. A un moment donné, quand on lance des gens, lançons-les dans de bonnes conditions. Je maintiens donc mon abstention, estimant que les collectivités doivent rester propriétaires.

Le conservatoire acquiert parfois mais se retrouve ensuite avec des problématiques de fonctionnement. Il n'a pas les moyens de faire des travaux. Nous avons eu le cas à l'étang de Beaurepaire dans les Deux-Sèvres. Le conservatoire a acquis le terrain mais n'a pas forcément les financements pour réparer les choses.

Je m'abstiendrai pour cette raison. Néanmoins, je suis tout à fait d'accord sur le fond du dossier.

M. DEGUET :

Les services de l'agence ont vérifié les expériences qu'il y avait avec la fondation Terre de liens. Tout le monde est absolument clair sur le fait que c'est un des partenaires les plus fiables que nous ayons sur le terrain.

Le risque qu'il peut y avoir est que ces fondations ne soient pas suffisamment solides. Je ne peux que vous inciter tous à participer à la fondation de manière à ce qu'elles soient parfaitement solides et qu'elles puissent tenir ses fonctions.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. DEGUET :

Je me suis déporté pour ma voix et non pas pour le pouvoir que j'ai.

- *Acquisition de 24,6 ha de surface agricole. Foncière Terre de liens (Drôme) sur le territoire « algues vertes » de la baie de Douarnenez.*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, 2 non-participations).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-177 du 11 décembre 2025.

DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Point « aides » n°2 de l'ordre du jour

M. DEGUET :

Vous avez une diapo qui vous donne une délibération plus complète. Vous n'avez pas à voter sur les projets de paiement pour services environnementaux puisque c'était du ressort de la commission. Cela ne devait pas repasser normalement devant le CA.

Par contre, dans la mesure où la commission a refusé un PSE mais a donné une possibilité de recandidater en améliorant le projet, le CA doit donner son avis.

Vous avez le texte sous les yeux. Le PSE est porté par l'agglomération de La Rochelle. La commission des aides a proposé l'ajournement du dossier pour demander au maître d'ouvrage de

compléter sa demande de la façon suivante. Vous allez voir que c'est complété de façon assez substantielle :

- revoir le système d'indicateurs de façon plus ambitieuse ;
- valider avec l'agence de l'eau une liste de cultures à bas niveau d'impact ;
- avoir une connaissance précise des exploitants engagés et de leur trajectoire prévisionnelle ;
- articuler le projet avec le programme d'action porté par l'Etat sur le territoire ;
- compléter sa réponse avant le 15 octobre 2026.

Ainsi, cette demande ne sera pas traitée comme les autres. Elle sera traitée dans le paquet 2026. Grosso modo, nous nous étions entendus sur le fait que ce dossier passerait devant le comité de pilotage que nous avons mis en place pour les PSE qui vont arriver. Ils seront dans le paquet 2025 du point de vue du financement mais du point de vue du traitement, ils vont être traités comme tout le paquet 2026. Ils ne repasseront pas devant le CA puisque vous aurez donné votre avis à ce moment-là.

M. POIRIER :

Je me pose la question sur la proposition de valider avec l'agence de l'eau une liste de cultures à bas niveau d'impact. Aujourd'hui, nous avons des professionnels agricoles qui considèrent que le blé est à bas niveau d'impact. En fait, c'est plus le mode de gestion de la culture que la culture en tant que telle. Il faudra être vigilant à ne pas être radical dans ce qu'on appelle les cultures à bas niveau d'impact.

Le deuxième point qui m'étonne, c'est « avoir une connaissance précise des exploitants engagés et de leur trajectoire prévisionnelle ». Pour aller voir les agriculteurs et proposer un travail, il faut avoir le corps et le cadre de financement. Je n'envoie pas mes agents faire le tour des fermes sans avoir le cadre financier. Il est intéressant d'avoir cette exigence. Néanmoins, je ne suis pas persuadé qu'ils soient en capacité de vous fournir une liste précise d'exploitants qui vont s'engager.

M. DEGUET :

Ce sont des dossiers qui ont été déposés pour être financés en 2025 dans des conditions que tout le monde connaît ici. Ce n'était pas sur l'appel à projets. C'était pris directement et avec une négociation directe. C'est logique à ce moment-là. On leur a demandé d'avoir une vision un peu rapide de ce qui s'est passé. J'imagine que nous allons appliquer plus ou moins le process global. Puis, nous verrons à ce moment-là.

Mme DORET :

Quand les dossiers sont déposés, les collectivités ont déjà un premier engagement des agriculteurs. Cela ne veut pas dire qu'ils s'engageront tous à terme. Néanmoins, il y a déjà un engagement sur le cahier des charges, notamment sur les indicateurs.

Dans le dossier de La Rochelle, en l'occurrence, nous n'avons aucun engagement d'agriculteurs à partir sur le PSE. C'est pour cela que nous rappelons dans la délibération que le moment venu, il faudra que nous nous assurons que par rapport aux indicateurs que la collectivité va proposer, les agriculteurs seront prêts à s'engager.

Ensuite, il y aura la construction de la trajectoire et les modalités de financement. Quand la collectivité part, il faut bien qu'elle sache s'il y a des agriculteurs qui vont suivre et s'engager.

M. OBLED :

Je me permets de dire que c'est une manière de faire qui est un peu originale mais qui fait suite aussi à des échanges que nous avons pu avoir directement avec la communauté d'agglomération de La Rochelle ainsi qu'avec la chambre d'agriculture. Votre délibération, si elle est favorable – je n'en doute pas – nous aidera, aidera la chambre d'agriculture et aidera la communauté d'agglomération de La Rochelle à bouger, à faire bouger sur ce territoire qui a besoin de bouger, avec beaucoup qui bougent et certains qui bougent moins et à qui il faut dire comment il faut bouger.

M. GANDRIEAU :

C'est effectivement un enjeu très important sur le territoire de La Rochelle. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) de la communauté d'agglomération de La Rochelle.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-178 du 11 décembre 2025.

M. GANDRIEAU :

Nous allons clore le conseil d'administration. Je vais d'abord présenter mes excuses. La première fois que j'ai remplacé Mme la Préfète, j'ai terminé à l'heure. On m'a dit que c'était très bien. Là, j'ai terminé 38 minutes plus tard. Ce n'est pas bon du tout. Il est grand temps que je parte.

Je voulais vous dire un petit mot. Les débats sont toujours passionnants avec vous. Vous êtes toujours pertinents. Certes, ce sont toujours les mêmes qui parlent. Un clin d'œil à Nathalie Rousset mais c'est bien parce qu'au moins, tu mets le doigt sur les choses qu'il faut entendre. J'ai beaucoup apprécié.

Je remercie les services qui sont toujours là pour aider M. le Directeur. Merci beaucoup, Marion Robillard, d'avoir managé tout cela. Merci, Mme Menez. Je n'aurai pas assez de temps à passer avec vous, c'est dommage.

Je tenais à vous remercier. Je vous quitte avec une pointe de regret mais c'est ainsi. J'ai beaucoup apprécié le fait d'être avec vous. En attendant, nous allons prendre un petit pot ensemble. Ce sera de la méthode ancestrale. Le rouge va être un peu plus chambré qu'hier. On pourra discuter.

Le prochain CA aura lieu le jeudi 12 mars. Trois jours avant les élections municipales, est-ce que tout le monde aura le droit de venir ? Il faudra se poser la question. Je ne sais pas comment un élu qui est candidat va faire. Ensuite, ce sera le 24 juin, peut-être avec les nouveaux élus mais ce n'est pas sûr.

M. OBLED :

Le ministère nous le confirmera. C'est pris en compte. Il n'y a aucun problème jusqu'à l'élection et même après l'élection. Si le candidat est élu mais qu'il n'a pas encore été redésigné, il pourra siéger jusqu'à ce qu'il y ait une redésignation. Par contre, celui qui n'est pas élu ne peut pas continuer.

M. GANDRIEAU :

Au revoir. Bonne continuation. Il y a du travail. N'hésitez pas à continuer. Passez en Vendée, je suis prêt à vous accueillir. La Vendée est toujours accueillante. Merci beaucoup et bon appétit.

La séance est levée à 13h20.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 11 décembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
	A	Mme AUBERGER Eliane		
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie Départ à 11h40	SIGNÉ	
En présentiel	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	M. RIEFFEL Jean-Noël M. FISSE Eric
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme CARRE Véronique		
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
En présentiel	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme VOYET Vanessa
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	Mme CARRE Véronique

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme DARMENDRAIL Dominique
En présentiel	P	M. DELAVOËT David-Anthony	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
Visio	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée Départ à 13h10	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François M. SOULABAILLE Yann
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. DEMOUY Yves	SIGNÉ	
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine Départ à 13h11	SIGNÉ	
Visio	P	M. LEDEUX Jean-Louis Départ à 11h20	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée (à partir de 13h10)
Excusé	A	M. RIEFFEL Jean-Noël		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Excusé	A	M. SERVANT Luc		
Excusé	A	M. SOULABAILLE Yann		
	A	M. VALLEE Mickaël		
Visio	A	M. VAN DE MAELE Philippe R. par M. GUEVEL Jérôme	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme VOYET Vanessa		
Visio	P	M. VUITTENEZ Lionel	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	32

Quorum $35 / 2 = 18$

Présents (*hors représentations et pouvoirs*) : 18
 Représentés : 4
 Pouvoirs donnés : 10
 Pouvoirs en cours de séance : 1
 Absents : 17

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
<i>Visio</i>	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme SOUCHE Hélène	SIGNÉ
	A	Mme FIOLET Emeline	
<i>En présentiel</i>	P	Mme MENEZ Véronique	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 11 décembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	M. HERVOUET Gwenal <i>Conservatoire du Littoral</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme BORDEAU Mireille	SIGNÉ
En présentiel <i>Pas de déjeuner</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CISSOKHO Sambaly	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Pas de déjeuner</i>	P	Mme GENESTOUX Laura	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Pas de déjeuner</i>	P	Mme RICAUD Carole	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ